



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Édition 2019-2020

Annexe 1

PROJETS PÉDAGOGIQUES, RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES, PROFILS D'ENSEIGNEMENT ET DESCRIPTIFS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Sommaire

1er Cycle - Bachelier type court - Image.....	3
1er Cycle - Bachelier type court - Montage/scripte.....	17
1er Cycle - Bachelier type court - Son.....	36
1er Cycle - Bachelier type long - Réalisation Cinéma Radio Télévision.....	50
1er Cycle - Bachelier type long - Interprétation Dramatique.....	65
1er Cycle - Bachelier type long - Théâtre et techniques de communication.....	75
2ème Cycle - Master 60 crédits - Cinéma spécialité Image.....	88
2ème Cycle - Master 60 crédits - Cinéma spécialité Montage.....	97
2ème Cycle - Master 60 crédits - Cinéma spécialité Gestion de la production.....	107
2ème Cycle - Master 120 crédits - Cinéma spécialité Réalisation.....	117
2ème Cycle - Master 120 crédits - Cinéma spécialité Ecriture.....	131
2ème Cycle - Master 60 crédits - Radio Télévision Multimédia spécialité Son.....	145
2ème Cycle - Master 60 crédits - Radio Télévision Multimédia spécialité Réalisation Radio/Télévision.....	155
2ème Cycle - Master 60 crédits - Interprétation Dramatique.....	164
2ème Cycle - Master 120 crédits - Interprétation Dramatique.....	174
2ème Cycle - Master 60 crédits - Théâtre et techniques de communication spécialité Mise en scène.....	190
2ème Cycle - Master 60 crédits - Théâtre et techniques de communication spécialité Scénographie, décors et costumes.....	199
2ème Cycle - Master 60 crédits - Théâtre et techniques de communication spécialité Gestion de production.....	210
2ème Cycle - Master 120 crédits - Théâtre et techniques de communication spécialité Ecriture.....	221



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Image

1er cycle - Bachelier de type court

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

On peut reprendre la définition des objectifs de l'enseignement de l'image à l'INSAS qu'en donnait Ghislain Cloquet en 1981 : " Former des praticiens de l'image à tous les niveaux, pour le cinéma, la télévision, l'audiovisuel en général ".

Cette finalité requiert, d'une part, une formation théorique et artistique solide dépassant le cadre des nécessités professionnelles immédiates, destinée à servir l'étudiant aussi loin que sa carrière puisse le mener et, d'autre part, une formation instrumentale et expérimentale au plus grand nombre de techniques possibles, dans le cadre de l'école ou à l'occasion de stages ou de visites en dehors de celle-ci.

Dans cette optique, le programme des études veille à respecter l'équilibre entre théorie et pratique, travail collectif et individuel, en prévoyant des périodes de préparation, d'exécution, de finition et d'analyse. Il comprend des cours scientifiques, techniques et artistiques appliqués à la prise de vues, des exercices autonomes investiguant les domaines spécifiques à la création des images, et des travaux pratiques organisés en commun avec d'autres options, donnant lieu au travail interdisciplinaire inhérent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.

La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'étudiant doit en tout état de cause être apte à assumer à l'issue de son cursus les obligations professionnelles des emplois de début de carrière au sein des équipes de prise de vues de films, vidéogrammes ou autres productions audiovisuelles.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;
9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type court - Image
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

UE . XXX . Bn . n

UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

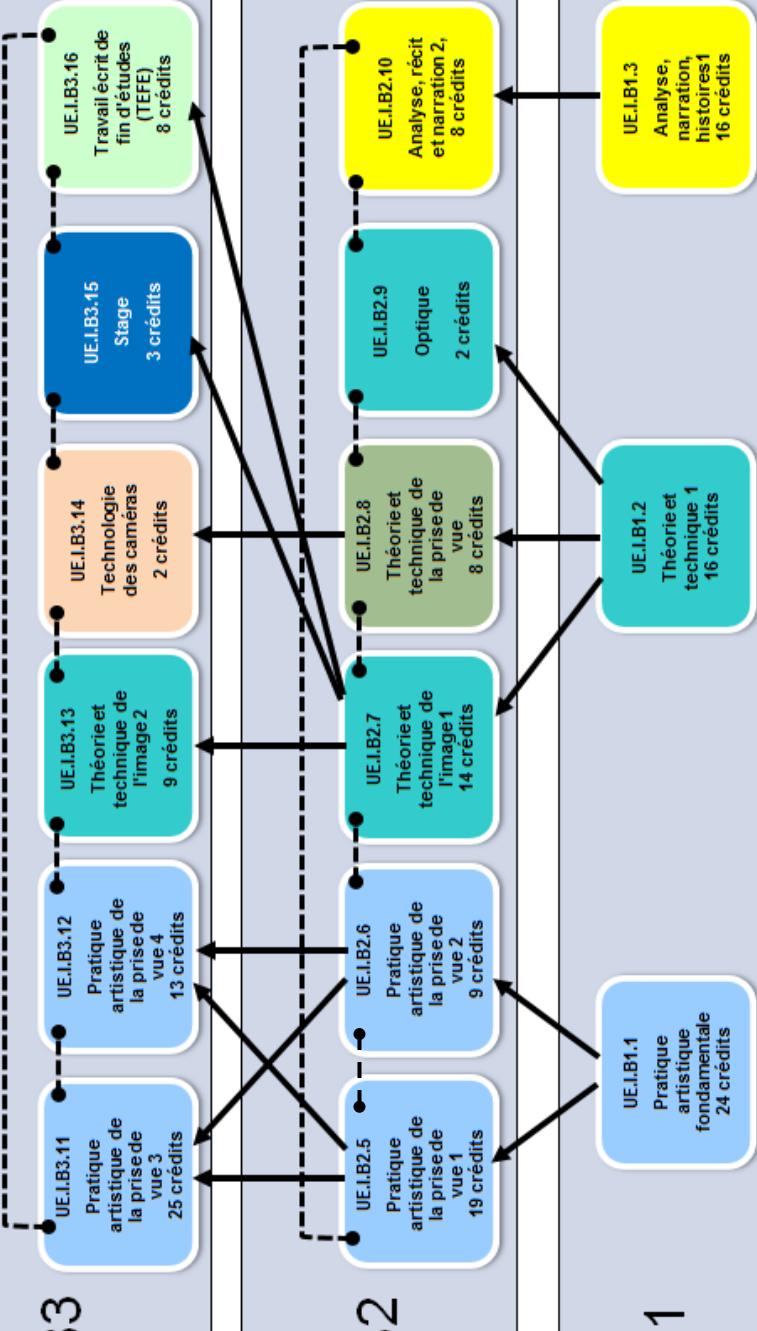
B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro d'identification interne

Organigramme

Organigramme Image

Pré-requis →
Co-requis ↘



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique fondamentale				
Descriptif de l'UE	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	384				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : préparation	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : prise de vues	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Grammaire reportage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	PVD : montage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Radio/TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+ titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B1.2				
Titre de l'UE	Théorie et technique 1				
Descriptif de l'UE	Approche des bases scientifiques et techniques destinées à aborder les disciplines de l'image, du montage et du son.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	273				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique	2	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Informatique 1	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Technologie des caméras numériques (1)	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts du spectacle)	Mathématiques	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du spectacle)	Physique	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique 2	2	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B1.3				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 1				
Descriptif de l'UE	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du cinéma.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	185				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Exposé scrite	0,5	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Les autres métiers du cinéma	0,5	obligatoire	TE
Technique	Evolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B1.4				
Titre de l'UE	Théorie et technique 2				
Descriptif de l'UE	Première approche des théories de la prise de son et de l'électricité				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du spectacle)	Électricité (1)	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B2.5				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise de vue 1				
Descriptif de l'UE	Applications pratiques encadrées et spécifiques à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux pour l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	19				
Pondération de l'UE	9%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	315				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.I.B2.6,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Images imposées	3	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Remake : préparation + tournage	3	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie couleur	3	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Exercice multicaméra	1	obligatoire	JA+ titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B2.6				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise de vue 2				
Descriptif de l'UE	Approche progressive de la pratique du reportage muet et sonore.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	105				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.I.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Reportages I2/S2 : tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Prise de vue sur le vif	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Reportages muets : tournage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Reportages muets : montage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Légende des types d'évaluation :					
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B2.7				
Titre de l'UE	Théorie et technique de l'image 1				
Descriptif de l'UE	Approche des éléments techniques des différentes matières nécessaires à la compréhension et à la maîtrise de l'image numérique (production et postproduction).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	14				
Pondération de l'UE	7%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.I.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité appliquée	0,5	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Electricité 2	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Informatique 2	1	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Traitements numériques de l'image (1)	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction (1)	2	obligatoire	TE/EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Initiation aux outils de postproduction	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Introduction à l'étalonnage	2	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Sensitométrie)	Sensitométrie	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B2.8				
Titre de l'UE	Théorie et technique de la prise de vue				
Descriptif de l'UE	Approche des formations utiles à la pratique des essais caméra et expérimentation des responsabilités endossées par les membres de l'équipe image.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.I.B2.7,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Techno. des caméras argentiques (1)	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Techno des caméras numérique(2)	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Séminaire focus et 2eme assistant caméra	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques numériques)	Techno. des caméras argentiques (2)	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B2.9				
Titre de l'UE	Optique				
Descriptif de l'UE	Optique théorique liée aux techniques de prise de vues.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.I.B2.8,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique 2	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B2.10				
Titre de l'UE	Analyse, récit et narration 2				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des différents aspects historiques et esthétiques de l'art de l'image en mouvement.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.I.B2.5,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Cinéma)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)	Approche de la peinture	1	obligatoire	EC/TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B3.11				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise de vue 3				
Descriptif de l'UE	Travaux pratiques de fin d'études relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	25				
Pondération de l'UE	24%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	360				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B2.5,6				
Corequis de l'UE	UE.I.B3.12,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Lumière naturelle	5	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Approche documentaire I3/S3 : tournage	4	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	fiction/documentaire : préparation + tournage	4	obligatoire	JAE+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B3.12				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise de vue 4				
Descriptif de l'UE	Investigation des questions liées aux choix esthétiques, artistiques et techniques à opérer lors de l'élaboration de l'image d'une œuvre audiovisuelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	13				
Pondération de l'UE	10%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	240				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B2.5-6				
Corequis de l'UE	UE.I.B3.11,13				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	#REF!				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Séminaire cadrage	1	obligatoire	EC
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Traitement de l'image)	Effets spéciaux (VFX) et incrustations	1	obligatoire	EC
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Assistanat électricité et machinerie sur film de fin d'études	4	obligatoire	Titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Images imposées 2	5	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B3.13				
Titre de l'UE	Théorie et technique de l'image 2				
Descriptif de l'UE	Exploration des principes et des outils utilisés aux étapes de pré et postproduction de la filière de l'image numérique (Workflow, étalonnage et diffusion).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	105				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.I.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Electricité pratique	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction (2)	1	obligatoire	EO
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Projection et cinéma numérique	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Pratique de l'étalonnage	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B3.14				
Titre de l'UE	Technologie des caméras				
Descriptif de l'UE	Finalisation de l'étude des outils nécessaires à la pratique de la prise de vue. Prise en charge, test, maniement et panorama des différents outils existants disponibles sur le marché				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.I.B3.13,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Technologie des caméras (3)	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B3.15				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.I.B3.14,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	stage	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.I.B3.16				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.I.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.I.B3.11,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	EC
Technique	Travail de fin d'année ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Montage / scripte

1er cycle - Bachelier de type court

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Les deux orientations développées au sein de l'option (Montage et Scripte) sont communes sur l'essentiel du cursus, mais l'étudiant pourra, en fonction de ses affinités et de son choix, se perfectionner en cours d'études dans l'une ou l'autre de ces spécialisations.

Le programme d'études « Montage/Scripte » propose des situations, expériences et formations qui permettront à l'étudiant, tout au long du cursus, d'affiner son regard et développer sa réflexion, sa sensibilité et son sens critique.

Des pratiques polyvalentes, abordant autant le documentaire que la fiction, amèneront l'étudiant à travailler les rapports image et son jusque dans leurs aspects expérimentaux.

Des cours d'analyse de films, d'histoire(s) du cinéma, des stages externes en immersion professionnelle (montage et scripte), ainsi que des initiations théoriques, techniques et technologiques renforceront encore la formation.

Le premier « bloc » propose à l'étudiant une approche des principes et techniques des différentes disciplines organisées autour de l'axe audiovisuel : initiation pratique à l'image, au son, au montage (dont un exercice en pellicule 16mm), observation, écriture, introduction à la technique du plateau et analyse. L'étudiant pourra ainsi appréhender de manière globale les outils et la chaîne de production dans le cadre d'une approche fictionnelle et documentaire. Pour chacune de ces approches, il en percevra le langage et les codes, les modes de pensée et comportementaux, la discipline, le rôle des différents intervenants, ainsi que les spécificités et qualités requises pour le travail en équipe. Des pratiques plus spécifiques de montage et de scripte (les fondamentaux) complètent et renforcent le cursus de cette première année.

Le deuxième « bloc » propose à l'étudiant d'appréhender l'ensemble des possibilités, paramètres, règles et contraintes du métier de monteur. Les lignes fictionnelles et documentaires sont poursuivies et enrichies.

Au cours de celui-ci, trois aspects essentiels du métier de monteur seront développés :

- L'aspect technique : par une série de cours techniques et informatiques plus spécifiques appliqués à l'audiovisuel, l'étudiant sera amené à mieux comprendre et à mieux maîtriser la chaîne numérique de montage image et son.
- L'aspect méthodologique : des cours d'histoire du montage (des origines aux expérimentations contemporaines), d'analyse de la structure narrative et de la structure sonore et musicale, aideront l'étudiant à mieux appréhender les contenus, et enjeux des futurs films qui lui seront confiés - matières à tourner pour la pratique scripte, ou à structurer pour la pratique montage. La poursuite de la formation théorique lui permettra donc d'avoir une approche plus méthodologique du scripte et du montage.
- L'aspect créatif : des pratiques particulières permettront à l'étudiant d'envisager de manière créative l'ensemble des paramètres liés à sa pratique : du découpage à la composition interactive des éléments image et son, de l'agencement des sons seuls complémentaires au rôle de la musique et du bruitage ainsi qu'à l'apport spécifique du mixage.

Au travers de ces différentes approches (techniques, méthodologiques, créatives), ce deuxième bloc vise à dégager progressivement l'étudiant de l'ensemble des contraintes techniques, afin de lui permettre un travail et un engagement créatifs au sein de chaque projet auquel il sera amené à collaborer.

Le troisième bloc complète la formation aux paramètres techniques, narratifs et esthétiques essentiels liés au montage fictionnel et documentaire, ainsi que l'approfondissement de la pratique scripte.

- Une pratique scripte approfondie, renforcée par des travaux en interne (scripte sur des tournages de films d'étudiants), mais également en externe lors de stages sur des tournages professionnels de long-métrage, renforcera la formation de l'étudiant « scripte » et lui permettra de maîtriser l'ensemble des paramètres liés à cette fonction sur la durée d'un film et les enjeux complexes, et parfois fluctuants, d'une structure narrative.

- Une pratique montage approfondie permettra à l'étudiant « monteur » de comprendre et de structurer des matières plus complexes, mais également « professionnelles ». Elle lui permettra surtout d'aller au-delà de la simple mise en forme des matières tournées, en l'amenant à une stratification de plus en plus fine des structures et récits, et à une perception plus aiguë du rythme et du temps cinématographique.

Des cours techniques, des stages et visites de studios ou de laboratoires permettront à l'étudiant de mieux comprendre la chaîne de post-production interne (liée au matériel de l'école), mais également de mieux maîtriser les étapes successives d'une post-production externe, de type professionnel ; des cours d'analyse, aux approches diversifiées et ouvertes, complèteront sa formation générale. Ce cycle se clôture par un dossier de fin d'études ou l'élaboration d'une fiche technique (sur une technique ou un équipement spécifique).

La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de la section.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type court - Montage / scrite
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<ol style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage et de la continuité ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

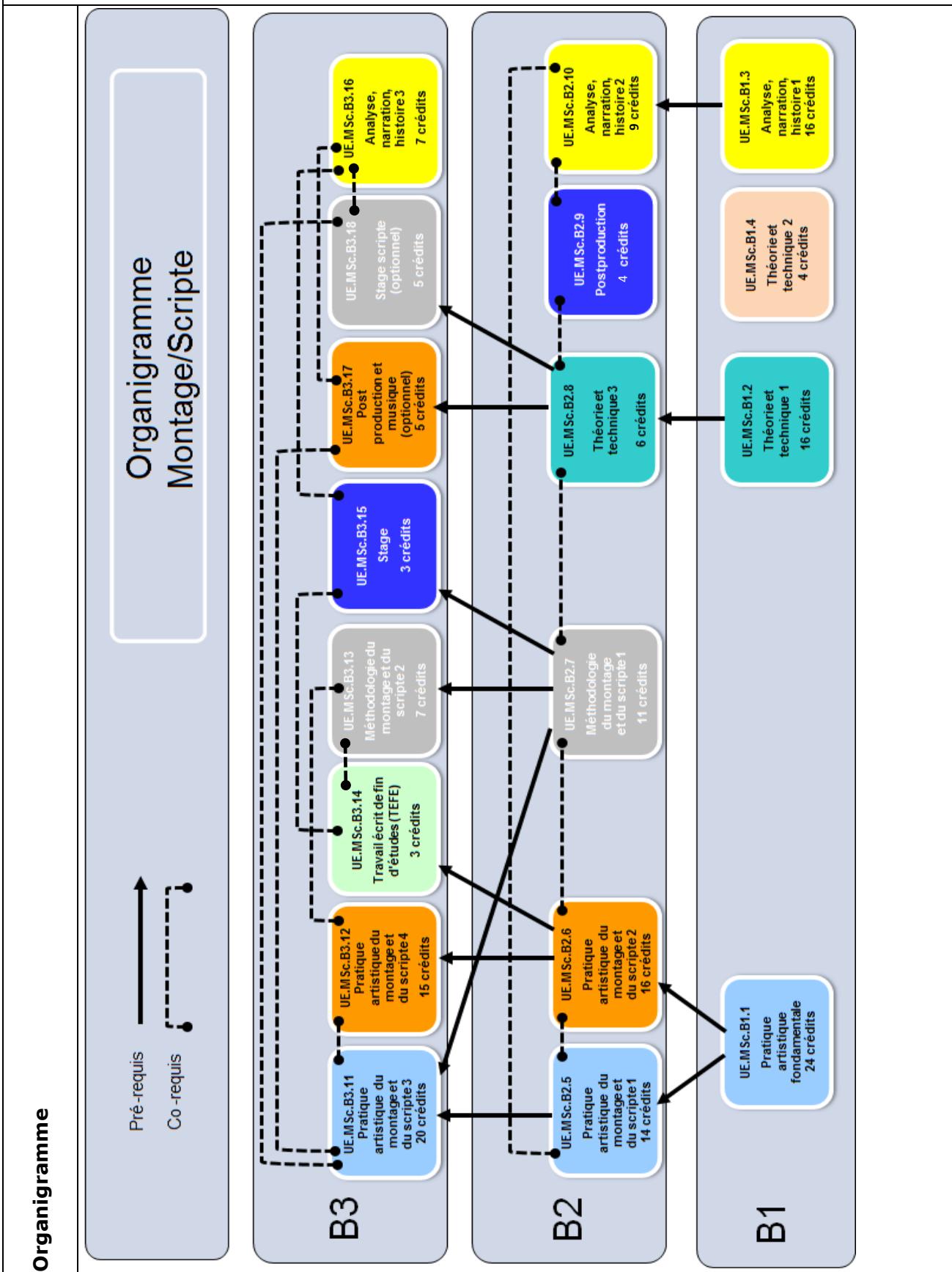
UE . XXX . Bn . n

UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro d'identification interne



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique fondamentale				
Descriptif de l'UE	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	399				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Fiction 1	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Scrite)	Pilote : tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Pilote : montage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Réalisation)	PVD : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	3	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+ titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B1.2				
Titre de l'UE	Théorie et technique 1				
Descriptif de l'UE	Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines du montage, du scrite de l'image et du son.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	228				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Informatique générale 1	0,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation montage	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Théorie scrite	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Les autres métiers du cinéma	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Pilote : préparation	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Exposé scrite	0,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B1.3				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 1				
Descriptif de l'UE	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, dramaturgiques, éthiques et esthétiques du cinéma.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Principes et applic. du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	2	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B1.4				
Titre de l'UE	Théorie et technique 2				
Descriptif de l'UE	Première approche des théories de la prise de son de l'électricité et de l'optique photographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	105				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du spectacle)	Électricité	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
 Et : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.5				
Titre de l'UE	Pratique artistique du montage et du scripte 1				
Descriptif de l'UE	Applications pratiques encadrées et spécifiques au montage et au scripte, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux (fiction et documentaire et studio multicaméra).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	14				
Pondération de l'UE	9%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	175				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.6,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Fiction 2 : montage	3	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	7 minutes : montage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Remake : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Exercice multicaméra	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction 2 : sons seuls	0,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.6				
Titre de l'UE	Pratique artistique du montage et du scripte 2				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des pratiques et analyses en montage et en scripte sur base de fiction et de reportage.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	9%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	285				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Remake : montage image	2	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Reportage I2/S2 : montage	1	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Bande annonce	1	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Conception sonore	2	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Remake : montage son	2	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	1	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Reportage I2/S2 : mixage	1	à choix	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Productions INSAS : script (1)	10	à choix	JA+titulaire

* Choix pour au minimum un total de 10 de coefficient de pondération

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.7				
Titre de l'UE	Méthodologie du montage et du scrite 1				
Descriptif de l'UE	Approches des formations utiles et initiations à la pratique du montage image et son et à la pratique scrite.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	11				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	210				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Initiation ProTools	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie appliquée au mixage	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage /Post-synchro	0,5	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Assistanat au montage virtuel	2	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Initiation Avid/Initiation ADOBE	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique générale)	Informatique générale 2	0,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Processus et méthodologie montage documentaire	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Initiation IPAD	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Théorie scrite TV	2	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.8				
Titre de l'UE	Théorie et technique 3				
Descriptif de l'UE	Exploration des principes méthodologiques et des outils utilisés aux étapes de pré production (scripte et montage) et postproduction(montage).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.7,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Introduction aux Workflows de postproduction et initiation à After Effect	1	à choix	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique 2	1	à choix	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Initiation DaVinci Resolve	1	à choix	EC
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Préparation Scripte sur productions INSAS	3	à choix	JA+titulaire

* Choix pour au minimum un total de 3 de coefficient de pondération

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.9				
Titre de l'UE	Postproduction				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des questions liées à la postproduction cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.8,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Technique de postproduction	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Approche de l'étalonnage	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B2.10				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 2				
Descriptif de l'UE	Analyse et approfondissement des différents aspects historiques, esthétiques et éthiques du cinéma de fiction et documentaire.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B2.9,5				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Cinéma)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du montage	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	2	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.11				
Titre de l'UE	Pratique artistique du montage et du scripte 3				
Descriptif de l'UE	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	20				
Pondération de l'UE	10%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	655				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.5,7				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.12,17,18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Fiction 3 : montage	3	obligatoire	Titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Approche documentaire I3/S3 : Montage	3	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Sonorisation d'un film muet	3	obligatoire	Titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Tournage fiction/documentaire, approche documentaire	2	obligatoire	Titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Approche documentaire I3/S3 : mixage	1	obligatoire	titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.12				
Titre de l'UE	Pratique artistique du montage et du scripte 4				
Descriptif de l'UE	Travaux pratiques relatifs à l'apprehension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	15				
Pondération de l'UE	24%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	225				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.6				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.11,13				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du montage)	Les effets spéciaux au montage	1	à choix	titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Productions INSAS : mixage	1	à choix	titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage son)	Exercice musique : montage	2	à choix	titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Productions INSAS : montage (1)	4	à choix	JAE+titulaire
Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte (Technologie du scripte)	Formation script séries TV	1	à choix	EC
Artistique	Montage et pratique scripte (Scripte)	Productions INSAS : script (2)	8	à choix	JAE+titulaire

* Choix pour au minimum un total de 9 de coefficient de pondération

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.13				
Titre de l'UE	Méthodologie du montage et du scrite 2				
Descriptif de l'UE	Investigation des questions liées aux métiers liés au montage et au scrite.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Méthodologie du montage son	1	obligatoire	Titulaire
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Analyse des étapes du mixage	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Théorie scrite TV	1,5	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Continuité long métrage	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.14				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.6				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.13,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	0,5	obligatoire	TE
Technique	Travail de fin d'année ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.15				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.14,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages Scribe & Montage	2	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.16				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 3				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.15,17,18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse : le long métrage de fiction	1	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse de films	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	2	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.17				
Titre de l'UE	Post production et musique				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des aspects de la postproduction cinématographique et de la culture musicale.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Optionnel				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.11,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Postproduction virtuelle INSAS	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Postproduction virtuelle cinéma	1	obligatoire	EO
Général	Histoire des arts (Musique)	Musique	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MSc.B3.18				
Titre de l'UE	Stage scripte				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Optionnel				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.MSc.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.MSc.B3.11,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages Scripte	3	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Son

1er cycle - Bachelier de type court

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Construire une carrière sur une vibration de l'air représente bien le paradoxe permanent de l'enseignement du son. Impalpable, mais porteur de sens, le son est un art du temps et, de ce fait, est toujours victime de son incapacité à se figer. Le son ne peut s'apprendre que par la relation avec son origine et par l'outil qui le transmet. Il ne prend de valeur que par la connaissance de son objet et par les modifications qu'il subit pour atteindre l'auditeur.

L'enseignement du son à l'INSAS se caractérise d'abord par une approche polyvalente des différents domaines, réunissant tant le son lié à l'image (cinéma et télévision) que le son autonome (musique et radio). Dans chacun de ces domaines, l'approche se veut culturelle, c'est-à-dire qu'elle se distingue clairement de l'approche instrumentale en favorisant le contenu et non une simple dextérité. Elle nécessite l'acquisition de nombreuses connaissances des domaines artistiques et scientifiques, ramenant sur le même plan la physique et la musique, l'acoustique et l'histoire du cinéma.

L'objectif n'est pas de former des techniciens immédiatement efficaces ou performants, mais bien des opérateurs pensants, capables, à terme, d'assumer le rôle d'interprète entre un créateur et son public, capables de maîtriser non des machines, mais bien un processus de transmission du discours.

La méthode repose sur les principes généraux de l'école : répartition équilibrée des cours théoriques et travaux pratiques, du travail en équipe et de la recherche en solitaire. Une part importante est réservée à l'expérimentation, tandis que la compréhension des critères professionnels s'effectue au travers de stages. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Le cursus Son se différencie des enseignements spécialisés par une approche plus interdisciplinaire, ne privilégiant aucun axe, permettant ainsi aux aspects spécifiques d'enrichir la perception générale.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type court - Son
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

UE . XXX . Bn . n

UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

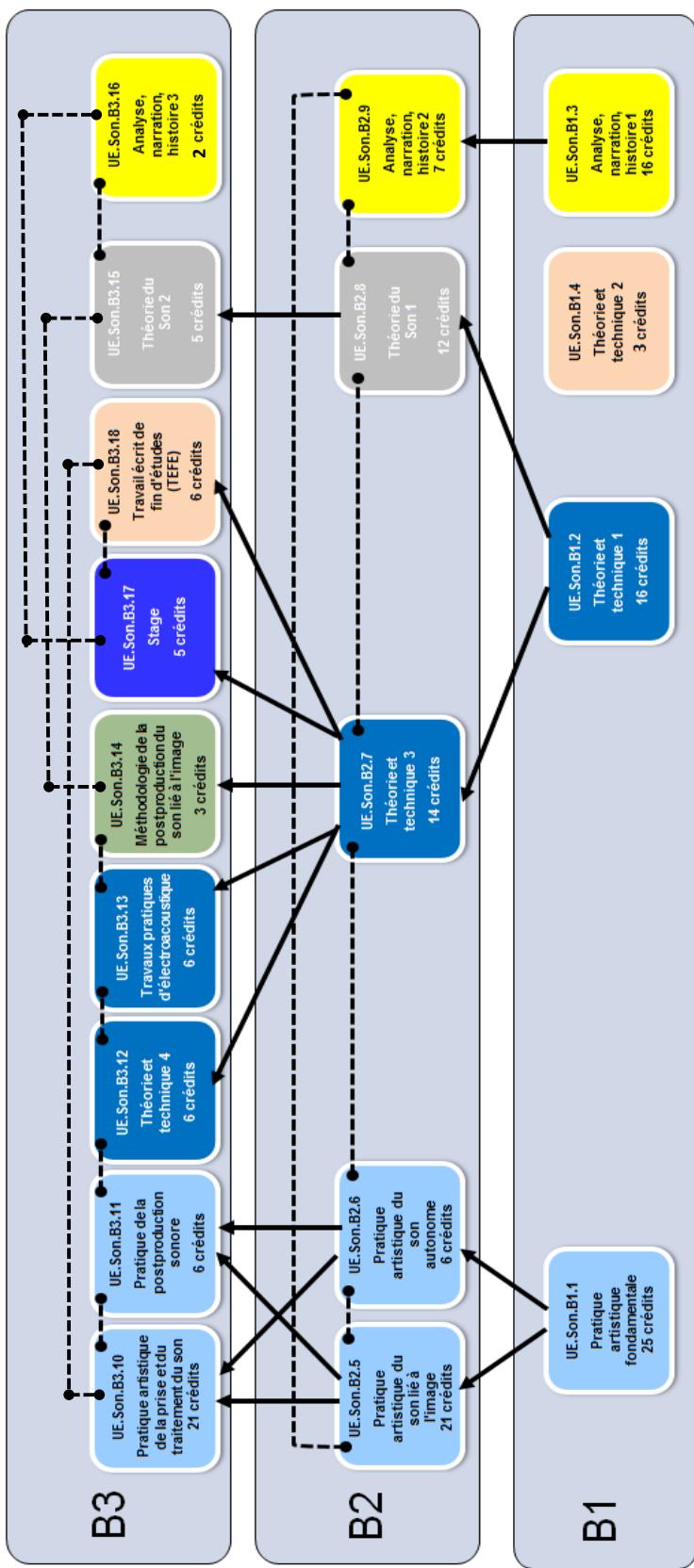
B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro d'identification interne

Organigramme Son



Organigramme



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique fondamentale				
Descriptif de l'UE	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du son et de l'image du cinéma de fiction et documentaire, à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	25				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	387				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : mixage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	0,5	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	1	obligatoire	JA+ titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+ titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B1.2				
Titre de l'UE	Théorie et technique 1				
Descriptif de l'UE	Approche des bases scientifiques destinées à aborder les disciplines de l'image et du son.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	322				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique générale)	Informatique 1	1	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité	2	obligatoire	EE
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Électroacoustique)	Électroacoustique 1	2	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques numériques)	Initiation pro tools	1	obligatoire	TP
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts du spectacle)	Mathématiques	1	obligatoire	EO
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du spectacle)	Physique	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B1.3				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 1				
Descriptif de l'UE	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du monde audiovisuel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	170				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scritpe (Technologie du scritpe)	Exposé scritpe	0,5	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B1.4				
Titre de l'UE	Théorie et technique 2				
Descriptif de l'UE	Approche des bases techniques de l'image en général et de l'image électronique en particulier.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	45				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique	0,5	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B2.5				
Titre de l'UE	Pratique artistique du son lié à l'image				
Descriptif de l'UE	Applications pratiques encadrées et spécifiques au son lié à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	21				
Pondération de l'UE	10%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	275				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.Son.B2.6,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Remake : préparation + tournage	2,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Reportages I2/S2 : tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Fiction 2 : sons seuls	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Exercice multicaméra	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Conception sonore	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Fiction 2 : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Reportages I2/S2 : mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B2.6				
Titre de l'UE	Pratique artistique du son autonome				
Descriptif de l'UE	Approche essentiellement pratique des bases de l'acoustique musicale et de la prise de son musical. Mixage et prise de son naturelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.Son.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 1	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Prise de son classique	2	obligatoire	JA+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B2.7				
Titre de l'UE	Théorie et technique 3				
Descriptif de l'UE	Approche théorique du son en général, dans ses domaines d'application.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	14				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	393				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.Son.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Maintenance des équipements)	Maintenance des équipements audio	1	obligatoire	EE+EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	TP Electricité	0,5	obligatoire	EE+EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Post-synchro	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Technologie du son synchrone	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du son autonome	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son (1)	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques numériques)	Initiation au numérique	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Théorie appliquée au mixage	0,5	obligatoire	EE+EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / IAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B2.8				
Titre de l'UE	Théorie du son 1				
Descriptif de l'UE	Etude des éléments théoriques fondamentaux nécessaires à la compréhension des techniques du son.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	150				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.Son.B2.7,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique audio)	Électronique audio	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Techniques numériques	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Electroacoustique)	Electroacoustique 2	1,5	obligatoire	EO
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel)	Informatique 2	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts du spectacle)	Statistiques	0,5	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B2.9				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 2				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des caractères historiques et esthétiques du monde de l'audiovisuel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.Son.B2.5,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Son)	Esthétique son	1	obligatoire	TE
Technique	Esthétique (Cinéma)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Général	Histoire des arts (Musique)	Musique	0,5	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.10				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise et du traitement du son				
Descriptif de l'UE	Travaux pratiques de fin d'études, relatifs aux divers domaines du son abordés antérieurement.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	21				
Pondération de l'UE	15%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	355				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.5,6				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.11,18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage autonome)	Pratique du studio multipistes 2	4	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Mixage fiction/documentaire RCRTV3, approche documentaire I2/C2	1,5	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Radio stéréo	1	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	fiction/documentaire : préparation + tournage + montage	2	obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Approche documentaire I3/S3 : préparation + tournage	2	obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.11				
Titre de l'UE	Pratique de la postproduction sonore				
Descriptif de l'UE	Eléments créatifs de la postproduction sonore : montage son, exploitation des sons seuls, création acousmatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.5,6				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.10,12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Environnement sonore cinéma	1	obligatoire	EC
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Sonorisation d'un film muet	1,5	obligatoire	Titulaire
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Séminaire art du son	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.12				
Titre de l'UE	Théorie et technique 4				
Descriptif de l'UE	Approche théorique des questions du traitement du signal sonore et des principes généraux des techniques de sonorisation d'un spectacle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.11,13				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Renforcement sonore (1)	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Renforcement sonore (2)	1	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie de la prise de son (2)	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.13				
Titre de l'UE	Travaux pratiques d'électroacoustique				
Descriptif de l'UE	Exploration des aspects techniques des problématiques sonores. Mesures électroacoustiques et travail de réalisation pratique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique audio)	TP d'électroacoustique	1,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Techniques de mesures électroacoustiques)	Techniques de mesures électroacoustiques	1,5	obligatoire	EO+EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.14				
Titre de l'UE	Méthodologie de la postproduction du son lié à l'image				
Descriptif de l'UE	Eléments méthodologiques du montage son, du mixage cinéma et des pratiques de télévision.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	45				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.13,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Méthodologie du montage son	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Théorie du mixage	0,5	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Technologie du studio TV	0,5	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.15				
Titre de l'UE	Théorie du son 2				
Descriptif de l'UE	Eléments complémentaires d'électroacoustique et approche des questions essentielles de l'acoustique architecturale.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.14,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Electroacoustique)	Electroacoustique 3	1,5	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique du son (Acoustique architecturale)	Acoustique architecturale	1	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.16			
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 3			
Descriptif de l'UE	Approche de la musique savante actuelle.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire			
Crédits de l'UE	2			
Pondération de l'UE	1%			
Volume horaire de l'UE (en heures)	30			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8			
Niveau de certification de l'UE	6			
Prérequis de l'UE	0			
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.15,17			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français			
Position Chronologique de l'UE	B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE				
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA
Technique	Théorie et pratique du son (Esthétique du son)	Esthétique musicale	1	obligatoire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.				

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.17			
Titre de l'UE	Stage			
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE)			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire			
Crédits de l'UE	5			
Pondération de l'UE	8%			
Volume horaire de l'UE (en heures)	60			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8,9			
Niveau de certification de l'UE	6			
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7			
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.16,18			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français			
Position Chronologique de l'UE	B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE				
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA
Technique	Stages ()	Stage	2	obligatoire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.				

Numéro d'identification de l'UE	UE.Son.B3.18				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.Son.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.Son.B3.17,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	0,5	obligatoire	TE
Technique	Travail de fin d'année ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	2,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Réalisation Cinéma Radio Télévision

1er cycle - Bachelier de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

L'option Réalisation Cinéma Radio/Télévision (RCR/TV) délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.

L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiants des différentes options audiovisuelles.

Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.

Nous devons préparer l'étudiant réalisateur à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.

Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'axe réalisation forme les étudiants aux différents métiers liés à cette orientation (mise en scène, production, assistantat de réalisation, régie et scénarisation) qui, au-delà d'un enseignement théorique distribué au sein de l'option, trouvent des applications concrètes dans le processus d'élaboration des pratiques tournées à l'école.

La réussite du baccalauréat RCRTV donne automatiquement accès au master Cinéma (C) ou Radio Télévision Multimédia (RTM)

Référentiel de compétences

1. mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;
8. maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type long - réalisation cinéma radio télévision
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son ;</p>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique de l'image et du son ;</p>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p>

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

UE . XXX . Bn . n

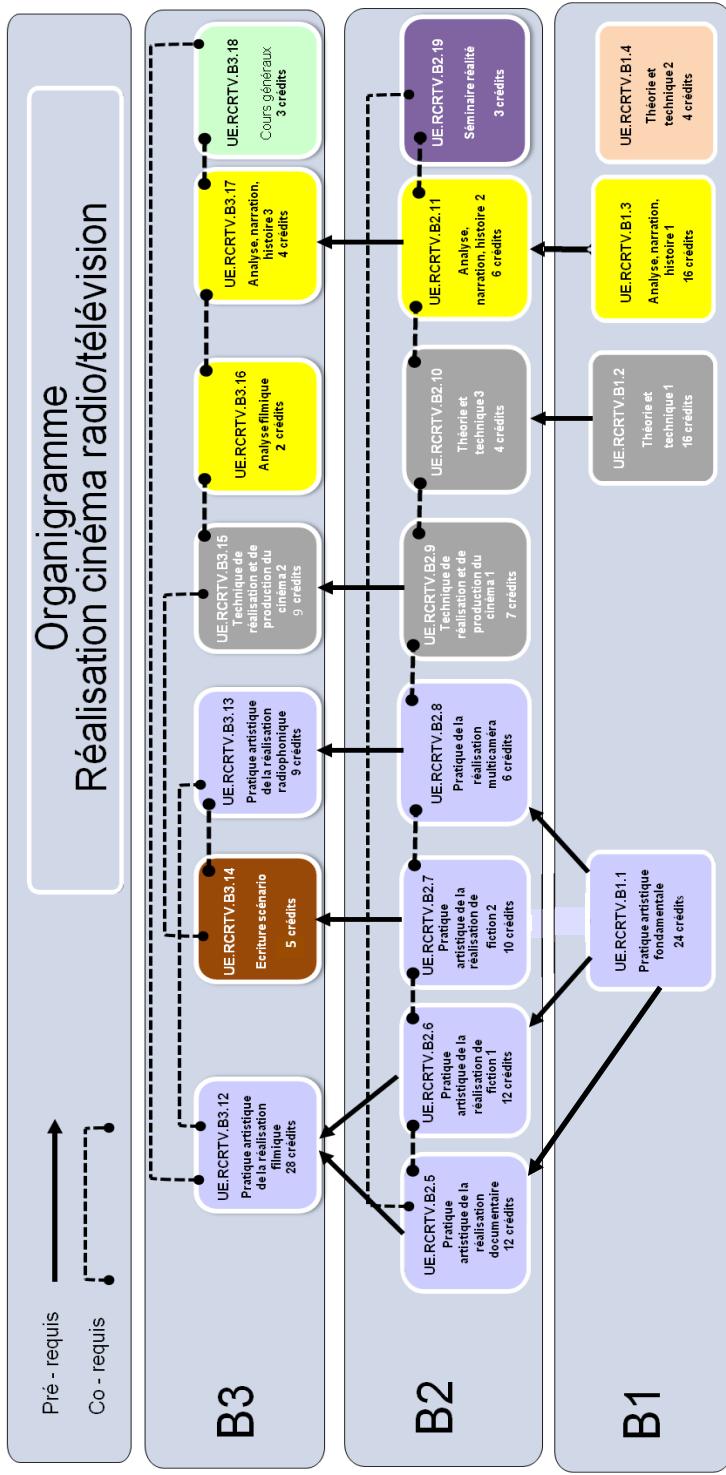
UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro d'identification interne

Organigramme



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique fondamentale				
Descriptif de l'UE	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratiques aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle collective.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	413				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Pilote : préparation + tournage	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Séminaire acteurs	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	PVD : montage	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : mixage	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Pilote : montage	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Brahms	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : prise de vues	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Pilote : mixage	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B1.2				
Titre de l'UE	Théorie et technique 1				
Descriptif de l'UE	Approche des bases méthodologiques et techniques destinées à aborder les disciplines de la réalisation, de la production, du scrite, du montage, de l'image et du son.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	173				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Exposé scrite	0,5	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Technique	Écriture (Scénario)	Ecriture scénario	1	obligatoire	EC
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production et régie	0,5	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique vidéo)	Image électronique	0,5	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B1.3				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 1				
Descriptif de l'UE	Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	195				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Analyse de films	1	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Télévision)	Histoire de la radiotélévision	1	obligatoire	EE
Technique	Principes et applic. du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B1.4				
Titre de l'UE	Théorie et technique 2				
Descriptif de l'UE	Première approche des théories de la prise de son et de l'optique photographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	45				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

FF : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.5				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation documentaire				
Descriptif de l'UE	Approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire sur base des acquis instrumentaux, artistiques et éthiques fondamentaux.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	240				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.6,19				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Réalité 1	4	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Image)	Réalité 1 : préparation image	1,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Réalité 1 : préparation son	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Réalité 1 : montage	1,5	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :

FF : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.6				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation de fiction 1				
Descriptif de l'UE	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction autour du tournage d'un "remake" sur base des acquis des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	290				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					

Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Remake : préparation + tournage	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Remake : assistanat	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Conception sonore	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Remake : prise de son (préparation + tournage)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Image)	Remake : prise de vues (préparation + tournage)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Remake : montage image	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Remake : montage son	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	Remake : mixage	0,5	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.7				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation de fiction 2				
Descriptif de l'UE	Approfondissement de la pratique de la réalisation de fiction centré sur le perfectionnement de l'apprentissage du découpage.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	10				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	110				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					

Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	7 minutes : montage	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Ecriture)	7 minutes : écriture scénario	2	obligatoire	EC
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	7 minutes: réalisation	2	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.8				
Titre de l'UE	Pratique de la réalisation multicaméra				
Descriptif de l'UE	Approche de la pratique de la réalisation multicaméra.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.7,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art. 79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	Exercice multicaméra	3	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.9				
Titre de l'UE	Technique de réalisation et de production du cinéma 1				
Descriptif de l'UE	Initiation aux outils et pratiques des assistanats de réalisation, de production, de la régie et de la scénographie.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	135				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.8,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art. 79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production et régie	1	obligatoire	TE
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Assistanat et régie	2	obligatoire	TE
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Scénographie, décors et costume)	Scénographie	0,5	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.10				
Titre de l'UE	Théorie et technique 3				
Descriptif de l'UE	Approche de la postproduction et de ses outils.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.9,11				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique générale)	Informatique appliquée	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Approche de l'étalonnage	1	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction	1	obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.11				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 2				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles d'approches du récit filmique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.19, 10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Image)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B2.19				
Titre de l'UE	Séminaire réalité				
Descriptif de l'UE	Séminaire lié à l'approfondissement de la pratique de la réalisation documentaire.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.RCTR.V.B2.5, 11				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Réalité 1 : séminaire	1,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.12				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation filmique				
Descriptif de l'UE	Ecriture, production, réalisation et postproduction d'un premier de projet de film encadré par des professeurs spécialisés en collaboration avec les étudiants des autres options audiovisuelles.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	28				
Pondération de l'UE	24%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	420				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.5,6				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.13, 18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Écriture)	fiction/documentaire : écriture	4	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	fiction/documentaire : préparation + tournage	4	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Assistanat)	fiction/documentaire : assistanat	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Régie)	fiction/documentaire : régie	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de vues)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	fiction/documentaire : préparation + tournage (prise de son)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	fiction/documentaire : montage	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	fiction/documentaire : mixage	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.13				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation radiophonique				
Descriptif de l'UE	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers d'un récit sonore.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	10%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	125				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio (Réalisation)	Documentaire radiophonique	2	obligatoire	JA + titulaire
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Dramaturgie radio	1	obligatoire	EC
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Initiation au son	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.14				
Titre de l'UE	Ecriture scénario				
Descriptif de l'UE	Approfondissement de la pratique et des techniques de l'écriture de scénario				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	70				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.13,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Théorie de l'adaptation littéraire	1,5	obligatoire	TE/EC
Artistique	Cinéma (Écriture)	Écriture	1,5	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.15				
Titre de l'UE	Technique de réalisation et de production du cinéma 2				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des approches techniques et artistiques diverses concourant au développement de la production du récit cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	135				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.9				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.14,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Scénographie, décors et costume)	Scénographie	1	obligatoire	EC/TE
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Casting	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Séminaire acteur	0,5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Paramètres	1	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production	0,5	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.16				
Titre de l'UE	Analyse filmique				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions narratives, esthétiques et éthiques du cinéma.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.15,17				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Analyse filmique (2)	1,5	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.17				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 3				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.RCRTV.B2.11				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.16, 18				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Technique	Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)	Iconographie du réel (1)	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RCRTV.B3.18				
Titre de l'UE	Cours généraux				
Descriptif de l'UE	Approche de concepts de base de psychologie et de philosophie et mise en relations de ceux-ci avec les pratiques artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.RCRTV.B3.17,12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)	Psychologie générale	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)	Philosophie générale	0,5	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

FF : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Interprétation Dramatique

1er cycle - Bachelier de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Les études sont organisées d'une part, en « matinées de travail technique » qui se déploient tout au long d'une année et, d'autre part, en « stages de jeu » qui se tiennent les après-midis en séquences successives de 2 à 8 semaines environ.

C'est cette organisation (dans la durée du travail technique et en séquence pour celui du jeu) qui rythme et donne sens à l'ensemble du processus pédagogique.

Nous proposons donc un développement continu du travail technique propre à l'acteur (corps, voix, mouvement) qui consiste davantage en un ensemble de processus d'élimination des résistances propres à la conscience du jeu qu'à l'acquisition de compétences additionnées au travail de l'acteur.

Nous privilégions un travail sur la conscience en mouvement et en disponibilité plutôt que l'acquisition d'un savoir de reproduction. Ceci n'induit pas de négliger le travail sur la langue, son articulation parlée et mentale, ses différents aspects rythmiques et autres incontournables objectifs de l'expression dramatique, comme le travail d'improvisation vers le jeu et les « actions concrètes » nécessaires à l'art du plateau.

Dans cet esprit, nous organisons les « stages de jeu » les après-midis avec des professeurs aux options de travail, aux visions, aux demandes propres au jeu, très différentes. Cette pluralité est nécessaire à une formation adressée à la diversité artistique du monde professionnel. Elle est possible parce qu'elle s'appuie sur la « philosophie commune » des continuités techniques du montage, celles-ci étant toujours tournées vers les finalités artistiques qu'elles supposent.

Une progression de quatre « blocs » d'études consécutifs peut ainsi se déployer.

- Un premier « bloc » d'initiation et de mise à niveau des étudiants (apprendre à travailler)
- Un deuxième de développement de techniques de jeu à partir de l'improvisation (apprendre à apprendre)
- Un troisième de perfectionnement vers la finalisation du jeu (développer le travail)
- Le tout aboutissant au deuxième cycle à la participation à des productions théâtrales et de jeu face à la caméra, ainsi que des stages dans le milieu professionnel (application du travail).

Cet ensemble de dispositif et de processus se déroule en étroite symbiose avec les classes de l'option « Théâtre et Techniques de Communication ». La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type long - orientation interprétation dramatique
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<ol style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

UE . XXX . Bn . n

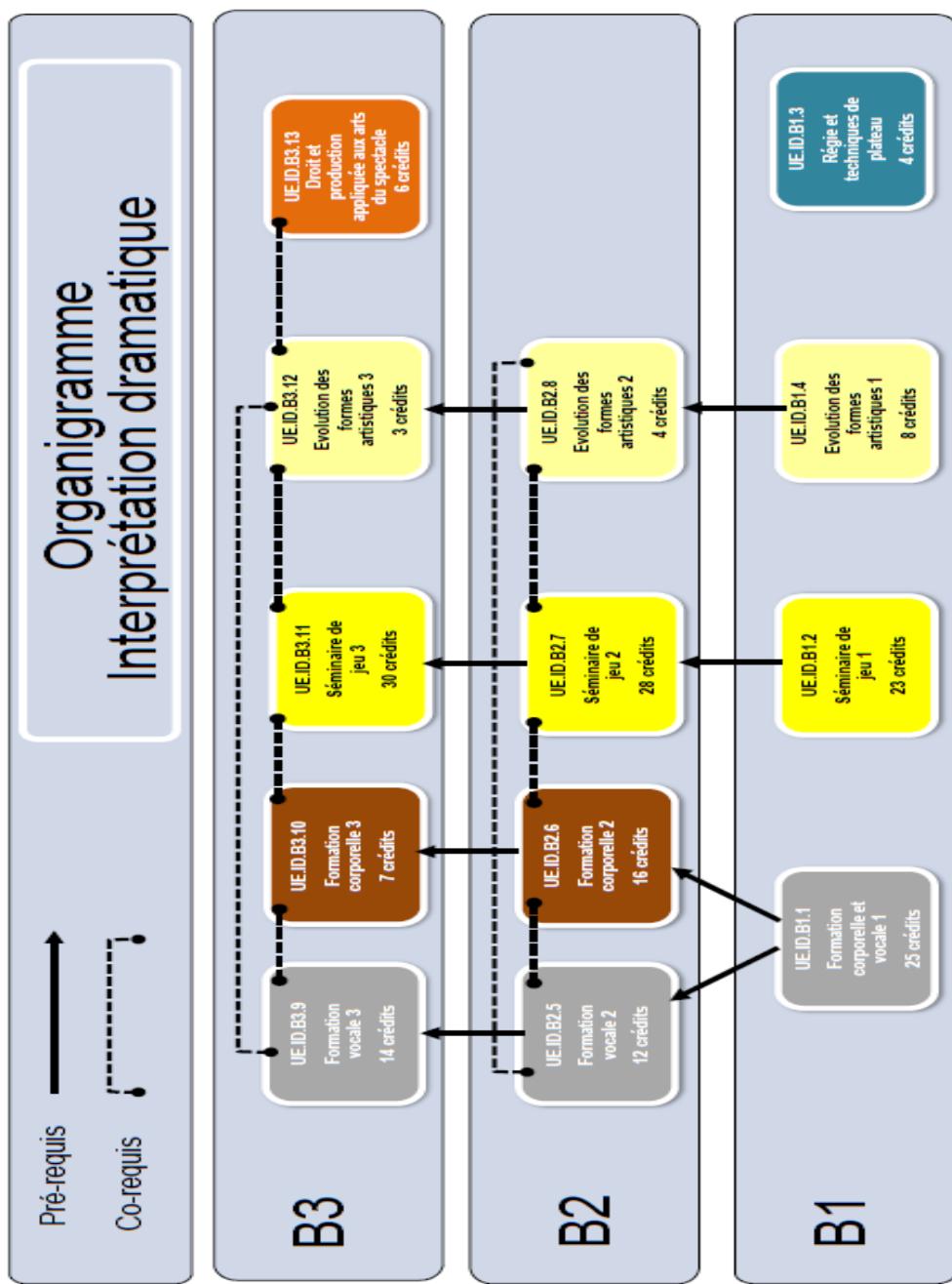
UE est l'abréviation
du terme Unité
d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro
d'identification
interne

Organigramme



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B1.1				
Titre de l'UE	Formation corporelle et vocale 1				
Descriptif de l'UE	Approche de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	25				
Pondération de l'UE	7%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	405				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Orthophonie et phonétique	3	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Orthoph. et phonétique pratique et théorique	1	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle	4	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Chansons	4	Obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Monologues	3	Obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B1.2				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu 1				
Descriptif de l'UE	Approche des premiers éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs du travail théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	23				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	400				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (Interprétation et improvisation)	Séminaire jeu concret	5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation (Interprétation et improvisation)	Atelier action-réaction	4	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Techniques de jeu	4	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B1.3				
Titre de l'UE	Régie et techniques de plateau				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Régie)	Eclairage	1	obligatoire	EC
Artistique	Interprétation et mise en scène (Régie)	Séminaire maquillage	0,5	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale()	Régie Générale	1	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale()	Initiation au son théâtral	0,5	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B1.4				
Titre de l'UE	Evolution des formes artistiques 1				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	2	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	2	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Musique	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B2.5				
Titre de l'UE	Formation vocale 2				
Descriptif de l'UE	Approche et pratique de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression vocale de l'acteur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	190				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.ID.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.ID.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Formation vocale	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Voix chantée	3	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B2.6				
Titre de l'UE	Formation corporelle 2				
Descriptif de l'UE	Approche et pratique des techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique de l'acteur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	255				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.ID.B1.1				
Corequis de l'UE	UE.ID.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle	5	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Mouvement et espace (1)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Mouvement et espace (2)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation (Interprétation)	Rythme	1	obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B2.7				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu 2				
Descriptif de l'UE	Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec le metteur en scène, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	28				
Pondération de l'UE	14%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	420				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.ID.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.ID.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation)	Texte/texte	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation)	Interprétation (1)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation)	Interprétation (2)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en lecture	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Écriture)	Ecriture(s) - mise en jeu	2	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B2.8				
Titre de l'UE	Evolution des formes artistiques 2				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.ID.B1.4				
Corequis de l'UE	UE.ID.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B3.9				
Titre de l'UE	Formation vocale 3				
Descriptif de l'UE	Apprentissage de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression vocale de l'acteur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	14				
Pondération de l'UE	10%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	195				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.ID.B2.5				
Corequis de l'UE	UE.ID.B3.10,12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Chansons	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Chansons	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B3.10				
Titre de l'UE	Formation corporelle 3				
Descriptif de l'UE	Apprentissage des techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique de l'acteur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.ID.B2.6				
Corequis de l'UE	UE.ID.B3.9,11				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Formation corporelle et gestuelle)	Mouvement et espace (3)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mouvement et espace (4)	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B3.11				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu 3				
Descriptif de l'UE	Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec le metteur en scène, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Première expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés de la conception et de la direction un projet.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	28%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	585				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.ID.B2.7				
Corequis de l'UE	1UE.ID.B3.10,12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation(4)	1	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation (3)	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture plateau	1	avec TTC B3	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	4	obligatoire	JA+titulaires

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B3.12				
Titre de l'UE	Evolution des formes artistiques 3				
Descriptif de l'UE	Démarches analytiques et historiques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.ID.B2.8				
Corequis de l'UE	UE.ID.B3.9,11,13				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (5)	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.B3.13				
Titre de l'UE	Droit et production appliquée aux arts du spectacle				
Descriptif de l'UE	Approche des principaux aspects juridiques et productionnels nécessaires à la compréhension des mécanismes sociaux, institutionnels et financiers de la production du spectacle vivant.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	105				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.ID.B3.12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production	2	obligatoire	EO
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Théâtre et technique de communication

1er cycle - Bachelier de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

L'objectif

L'option théâtre et technique de communication dispense une formation pouvant conduire à l'exercice des principaux métiers du théâtre (mise en scène et métiers du théâtre). Une attention plus particulière est portée aux questions de mise en scène. En s'affrontant à différents aspects de la pratique théâtrale, l'étudiant acquiert une connaissance généraliste du théâtre. Un début de spécialisation peut voir le jour à travers une gestion raisonnée des stages internes ou externes et des travaux spécifiques prévus à la fin du premier cycle et durant le deuxième cycle.

Le point d'appui

La plupart des cours trouvent leur point d'appui dans le texte de théâtre sous ses différentes formes (répertoire classique, moderne et contemporain). Les textes sont approchés à la fois théoriquement (points de vue dramaturgique et historique) et pratiquement (exercices de lecture, de mise en voix, de mise en jeu, de mise en scène). Le texte n'est pas un prétexte, n'est pas un objet accessoire du travail scénique, n'est pas un épiphénomène, n'est pas un élément parmi d'autres. Notre enseignement en fait un point de passage obligé. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'orientation pédagogique de fond

Jouer avant de faire jouer. Jouer pour faire jouer. Appréhender la relation théâtrale par une mise en jeu de soi- même. Ressentir physiquement le terrain commun avec l'acteur. Appuyer la mise en scène du texte sur les exigences concrètes du plateau. Le corps enseignant souhaite que les étudiants fassent aussi souvent que possible l'expérience du jeu. Il en fait un critère significatif - quoique non décisif - pour le recrutement. L'enseignement dans l'option ne vise pourtant pas à former des acteurs. Le jeu n'en est pas la finalité, il est son chemin obligé, que chacun peut parcourir selon sa compétence. L'orientation de l'école est donc très différente de l'orientation des instituts universitaires généralement plus centrés sur l'histoire du théâtre et sur des approches dramaturgiques plus théoriques.

Les disciplines complémentaires

L'approche de la mise en scène par le jeu se complète d'un apprentissage dans différentes disciplines du théâtre présentes dans l'activité théâtrale. La gestion du corps, de la voix, la sensibilisation à la musique, l'exercice du chant, les disciplines du son, la lumière, la scénographie, l'écriture, la régie, les matières juridiques et économiques liées au spectacle font l'objet d'enseignements théoriques et pratiques, ainsi que d'une mise en application dans les productions théâtrales de l'école.

Ce qui est complémentaire peut devenir principal

Une sélection raisonnée d'assistantats, de stages, de travaux pratiques, et un choix judicieux du sujet du mémoire et du directeur de mémoire permettent à l'étudiant qui le souhaite de constituer une discipline complémentaire en objet principal de son parcours. Pour certaines disciplines, les étudiants seront dans un premier temps confrontés à la réalité concrète du plateau. Ils recevront les enseignements théoriques complémentaires à leur expérience pratique dans un second temps.

Référentiel de compétences

1. mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;
8. maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...).

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type long - théâtre et techniques de communication
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ; 8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<ol style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ; 8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

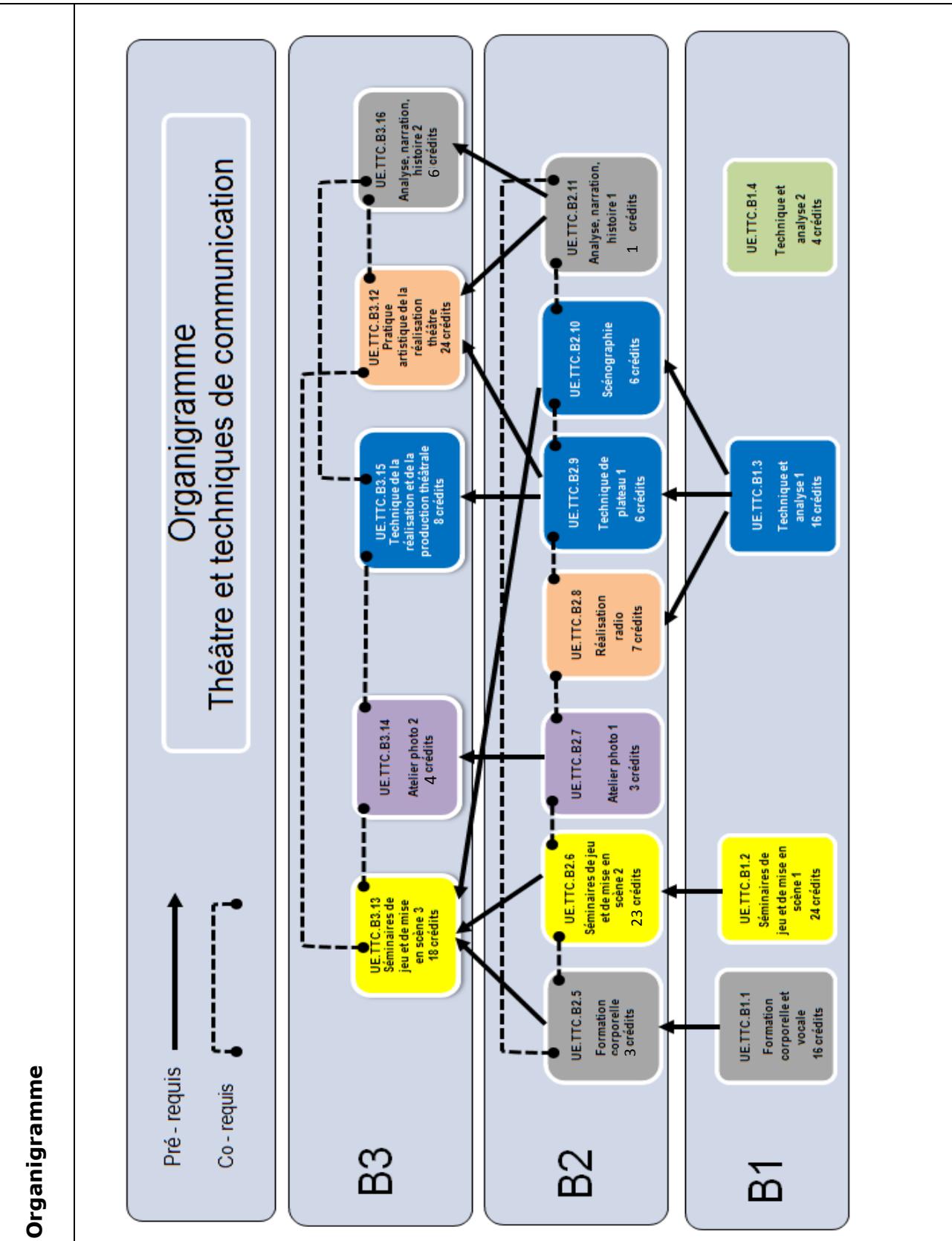
UE . XXX . Bn . n

UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro d'identification interne



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B1.1				
Titre de l'UE	Formation corporelle et vocale				
Descriptif de l'UE	Approche et pratique de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	255				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Formation vocale	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Orthophonie et phonétique pratique et théorique	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation (Interprétation et improvisation)	Monologues	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B1.2				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu et de mise en scène 1				
Descriptif de l'UE	Approche des premiers éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique. Aspects individuels et collectifs du travail théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	380				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,6				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Séminaire jeu concret	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier action-réaction	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en scène	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B1.3				
Titre de l'UE	Technique et analyse 1				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	270				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Travail individuel	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie (atelier)	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma (1)	1	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Musique	1	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage	2	obligatoire	EE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale	1	obligatoire	0
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Initiation au son théâtral	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	2	obligatoire	EO
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / FO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B1.4
Titre de l'UE	Technique et analyse 2
Descriptif de l'UE	Approche historique et empirique des techniques de réalisation et de la production du théâtre: espace, espace sonore, lumière, costumes, vocabulaire d'hier et d'aujourd'hui.
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	4
Pondération de l'UE	2%
Volume horaire de l'UE (en heures)	60
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8
Niveau de certification de l'UE	6
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Histoire du lieu du spectacle	1	obligatoire	EE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Fiches techniques	1	obligatoire	TE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Terminologie de la scène à l'italienne	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.5
Titre de l'UE	Formation corporelle
Descriptif de l'UE	Approfondissement des approches techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire

Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Formation corporelle et gestuelle)	Formation corporelle	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.6				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu et de mise en scène 2				
Descriptif de l'UE	Eléments de méthodologie du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique. Développement des aspects collectifs et individuels du travail théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	23				
Pondération de l'UE	12%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	270				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4,5,6				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Texte/texte	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier Revue	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation et mise en scène (1)	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Écriture)	Ecriture(s) - mise en jeu	1	obligatoire	JA+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.7				
Titre de l'UE	Atelier photo 1				
Descriptif de l'UE	Au travers d'un processus photographique, apprentissage de la construction de l'image et de sa lecture .				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photo	1	obligatoire	JA+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.8				
Titre de l'UE	Réalisation radio				
Descriptif de l'UE	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers de la réalisation d'un récit sonore.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.7,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio (Réalisation)	Réalisation radio	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.9				
Titre de l'UE	Technique de plateau 1				
Descriptif de l'UE	Approche empirique et analytique des techniques de plateau et de leurs apports spécifiques dans la construction du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.8,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Régie)	Eclairage	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	régie générale	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.10				
Titre de l'UE	Scénographie				
Descriptif de l'UE	Approche empirique et analytique de la scénographie et de ses apports spécifiques dans la construction du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.9.11				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie atelier	3	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	fiches techniques	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.11				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 1				
Descriptif de l'UE	Poursuite de l'ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.10,5				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)	1	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Méthodologie de la mise en scène	1	obligatoire	0
Technique	Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)	Arts plastiques	1	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Technique	Écriture (Écriture dramatique)	Texte et dramaturgie	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.12				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation théâtre				
Descriptif de l'UE	Expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de sa capacité à mettre au service du projet d'autrui ses qualités artistiques propres.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	14%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	360				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.9,11				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.13,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Eclairage sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Son sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Costumes sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	scénographie sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Production)	Promotions sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistanat sur productions	6	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistanat dramaturgie sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Jeu sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture personnelle	4	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistance sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Lecture	3	à choix	JA+titulaire

* Choix pour au minimum un total de 12 de coefficient de pondération

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.13				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu et de mise en scène 3				
Descriptif de l'UE	Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Première expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés de la conception et de la direction d'un projet.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	18				
Pondération de l'UE	22%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4,6,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.5,6,10				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Réalisation sur cartes blanches	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Stratégies et tactiques dans une perspective macroscopique de la mise en scène théâtrale	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture plateau	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.14				
Titre de l'UE	Atelier photo 2				
Descriptif de l'UE	Au travers d'un processus photographique, apprentissage de la construction de l'image et de sa lecture . Approche du rôle de la couleur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.13,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photo	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.15				
Titre de l'UE	Technique de la réalisation et de la production théâtrale				
Descriptif de l'UE	Expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la capacité à mettre au service du projet d'autrui ses qualités techniques propres.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	7%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	135				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.9				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.14,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale / éclairage	1	obligatoire	0
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Méthodologie et pratique de l'assistantat	1	obligatoire	Titulaire
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Cours à choix/sur productions	4	obligatoire	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotions sur productions	1..4	à choix	TP

* Choix pour au minimum un total de 4 de coefficient de pondération pour les cours à choix

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.16				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 2				
Descriptif de l'UE	Poursuite de l'ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.11				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.15,12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérrogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)	Philosophie	0,5	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (5)	2	obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement
Supérieur
Artistique

Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Cinéma - Image

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master en cinéma spécialité Image, prolonge les objectifs du bachelor Image dans la formation de praticiens de l'image pour principalement cinéma et aussi pour l'audiovisuel de manière générale.

L'étudiant complète sa formation par une série de cours théoriques et d'analyse de cas.

Il approfondit l'étude des paramètres de l'image au travers de séminaires et poursuit sa réflexion sur la photogénie et les différentes méthodes qui permettent d'aborder les prises de vues de personne.

Le programme du Master amène l'étudiant à développer sa réflexion artistique et son savoir-faire technique par la pratique de la direction de la photographie et du cadre sur les différents films de fin d'études des étudiants du Master Réalisation.

Il démontre sa maîtrise aussi bien technique qu'artistique de l'image à l'occasion d'un important travail autonome.

Un stage permet à l'étudiant d'affiner sa connaissance des différents métiers de l'image, tout en bénéficiant du tutorat d'un professionnel en action dans les métiers de début de carrière.

Enfin pour clore sa formation, l'étudiant rédige un travail écrit (TEFE), travail de recherche théorique où il est amené à se documenter, analyser et tirer des conclusions personnelles sur une problématique liée à l'image ou à sa pratique.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitement de l'image.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Image"
<p>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>
<p>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</p>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>
<p>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>
<p>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</p>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>
<p>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vue et du traitementde l'image.</p>

Organigramme

	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
	UE.IMA.M1.1	32	Pratique artistique de la prise de vue	UE.IMA.M1.5	2	Courts-métrages et mise en scène	UE.IMA.M1.10	3	Maquillage et prise de vue
M1	UE.IMA.M1.12	1	Remasterisation de films INSAS	UE.IMA.M1.15	1	Analyse de reportages et de documentaires	UE.IMA.M1.20	2	Etude de cas
	UE.IMA.M1.25	9	Stages	UE.IMA.M1.30	1	Droit d'auteur	UE.IMA.M1.35	1	Droit et communication des institutions culturelles
	UE.IMA.M1.40	1	Droit social	UE.IMA.M1.45	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)			

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.1
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise de vue
Descriptif de l'UE	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques de la prise de vue.
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	32
Pondération de l'UE	60%
Volume horaire de l'UE (en heures)	390
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Image)	Films de fin d'études	2	Obligatoire	JAE+Titulaire
Artistique	Cinéma (Image)	Images de fin d'études (IFE)	1	Obligatoire	JAE+Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.5
Titre de l'UE	Courts-métrages et mise en scène
Descriptif de l'UE	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	2
Pondération de l'UE	2%
Volume horaire de l'UE (en heures)	30
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,8
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.10				
Titre de l'UE	Maquillage et prise de vue				
Descriptif de l'UE	Approche esthétique et pratique des effets produits par les différentes techniques de maquillage sur le rendu d'une prise de vue.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Esthétique de l'image)	Séminaire maquillage	1	Obligatoire	TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.12				
Titre de l'UE	Remasterisation de films INSAS				
Descriptif de l'UE	restauration numérique (ou remasterisation) d'un ancien film de l'école (FFE, FD3 en priorité), au départ d'un scan 2K du négatif original et comparaison avec une référence de l'époque (copie positive 16 ou 35 mm, fichier vidéo), en vue de ressortir un nouveau master numérique au départ duquel un DCP sera fabriqué.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	0,01				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques numériques)	Remasterisation d'une production INSAS	1	Obligatoire	TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.15				
Titre de l'UE	Analyse de reportages et de documentaires				
Descriptif de l'UE	Analyse de reportages et de films documentaires du point de vue de l'opérateur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)	Analyse reportages et documentaires	1	Obligatoire	TE/TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.20				
Titre de l'UE	Etude de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (appliquée aux arts du spectacle)	Etudes de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.25				
Titre de l'UE	Stages				
Descriptif de l'UE	Stages en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	150				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	3	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.30				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.35				
Titre de l'UE	Droit et communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.40				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.IMA.M1.45				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	13%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,3,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Cinéma - Montage

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master montage en 60 crédits offre un approfondissement des concepts et des pratiques développés lors des 3 cycles « Bachelor » précédents. Le Master s'articule autour de 4 axes :

1 – Travaux pratiques et artistiques (TAFE):

- a) Réalisation, écriture & montage d'un « Ciné-poème » d'une dizaine de minutes par l'étudiant(e). Ce projet autonome repose sur l'utilisation d'archives (found-footage) et/ou sur un tournage original de l'étudiant(e), sur l'écriture d'un texte (adapté à partir d'un texte littéraire existant ou personnel), et la composition d'une narration originale. Cet exercice de montage fait appel aux capacités de réflexion, de maîtrise méthodologique et expérimentale de l'étudiant ainsi qu'à sa créativité dans la gestion des rapports de sens entre l'image, le texte et les sons.
- b) Montage d'un film de fin d'études (FFE) de 15-20 minutes des étudiants de Master réalisation (fiction ou documentaire). Ce travail permet à l'étudiant(e) d'affiner son approche du récit filmique (structure, rythme, sens) en dialogue avec le réalisateur et les professeurs accompagnant le processus créatif du montage au mixage et à l'étaillage.
- c) Ces travaux sont éventuellement complétés selon les années par le montage d'un film réalisé dans le cadre des échanges à l'international entre l'INSAS et d'autres institutions académiques.

2 – Cours théoriques :

Cours de droit (droit d'auteur, droit social, institutions culturelles), séminaires d'analyse filmique et cours de post-production (méthodologie, direction de post-production, technique de masterisation des films montés et sous-titrage) viennent compléter ce cursus.

3 – Stages :

Les stages obligatoires de 3 semaines au minimum (en montage et/ou en post-production) permettent aux étudiants(es) de confronter les connaissances acquises aux impératifs du milieu professionnel et à établir des relations de confiance avec ce nouvel environnement extra-scolaire. Il se conclut par la rédaction d'un rapport de stage, compte-rendu clair et précis qui énumère la durée, l'importance et la variété du travail effectué. Il inclut une réflexion personnelle se rapportant à la formation reçue et récapitule les conditions et les diverses observations faites tout au long du stage. Le rapport de l'étudiant est complété par celui du maître de stage.

4 – Travail écrit de d'étude (TEFE):

Le cursus se clôture par l'écriture d'un mémoire de fin d'études. Il consiste en une étude originale à caractère réflexif se rapportant à la finalité de l'orientation choisie. Il confirme la capacité de compréhension du sujet choisi, la perception de divers points de vue et l'art d'exposer l'état d'un débat intellectuel ou artistique, avec, le cas échéant, l'expression d'une position non seulement personnelle mais également singulière et sensible. Il constitue un effort intellectuel propre à fortifier pour longtemps une formation autant technique qu'artistique.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;
9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Montage"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<ul style="list-style-type: none"> 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<ul style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ; 8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage

Organigramme

	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
	UE.MONT.M1 .1	30	Pratique artistique du montage	UE.MONT.M1 .5	2	Court métrage et mise en scène	UE.MONT.M1 .10	2	Analyse filmique
M1	UE.MONT.M1 .15	2	Conception du son cinéma	UE.MONT.M1 .20	2	Etude de cas	UE.MONT.M1 .25	2	Introduction à la direction de post-production
	UE.MONT.M1 .30	1	Post-production virtuelle INSAS	UE.MONT.M1 .35	9	Stage	UE.MONT.M1 .40	1	Droit d'auteur
	UE.MONT.M1 .45	1	Droit et communication des institutions culturelles	UE.MONT.M1 .50	1	Droit social	UE.MONT.M1 .55	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique du montage				
Descriptif de l'UE	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques du montage.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	56%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	390				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Montage)	Productions INSAS : montage (2)	4	obligatoire	JAE+Titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Ciné-poème (Montage et mixage)	3	obligatoire	JAE+Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.5				
Titre de l'UE	Court métrage et mise en scène				
Descriptif de l'UE	Analyse de courts métrages du point de vue de la mise en scène.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Court métrage et mise en scène	1	obligatoire	TE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.10				
Titre de l'UE	Analyse filmique				
Descriptif de l'UE	Séminaire introductif à l'exercice ciné-poème.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Séminaire « Ciné poème »	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.15				
Titre de l'UE	Conception du son cinéma				
Descriptif de l'UE	Approche des conceptions de la bande son d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	obligatoire	TE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.20				
Titre de l'UE	Etude de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.25				
Titre de l'UE	Introduction à la direction de post-production				
Descriptif de l'UE	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,1				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Introduction à la direction de post-production	1	obligatoire	EE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.30				
Titre de l'UE	Post-production virtuelle INSAS				
Descriptif de l'UE	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle spécifique de l'INSAS.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Post-production virtuelle INSAS	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.35				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.40				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.45				
Titre de l'UE	Droit et communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.50				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.MONT.M1.55				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	13%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,3,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement Supérieur Artistique

Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Cinéma - Gestion de la production

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Ce master vise à former des collaborateurs capables d'assumer, dès leur sortie de l'école, d'une manière créative et responsable, les fonctions d'assistant ou de directeur de production sur les projets courts. L'INSAS souhaite leur transmettre des valeurs de respect mutuel dans le travail en équipe et une certaine éthique professionnelle, qui leur permettront d'acquérir rapidement l'expérience de terrain indispensable pour évoluer dans ces professions.

La formation est orientée principalement sur la fabrication du film : établissement du devis, suivi du tournage et des finitions. Elle met l'accent sur la pratique en laissant une grande autonomie aux étudiants pour la gestion des films de fin d'études qu'ils accompagneront dans l'école. Le cursus allie à la fois une formation technique et artistique en commun avec les étudiants en réalisation.

Nous souhaitons fournir aux étudiants les outils qui les aideront plus tard à trouver le meilleur équilibre entre contraintes financières et besoins artistiques lors de la fabrication du film.

La formation est complétée par des cours théoriques avec études de cas : analyse de films, analyse de scénarios, histoire du cinéma, éléments de base du financement et de la coproduction, législation sociale et droits d'auteurs, aides publiques et Tax Shelter.

Une place importante est accordée aux stages en milieu professionnel.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Gestion de la production"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création.	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études.	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques .	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Cerner les intentions artistiques d'un projet et déployer les moyens de production qui leur permettront de s'exprimer;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents.	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la direction de production;</p> <p>8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe dans le contexte d'une création complexe en arts du spectacle, en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet dans la mesure des moyens dont il dispose;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production audiovisuelle;</p>

Organigramme

	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
	UE.CINPROD .M1.1	30	Pratique de la gestion de la production cinématographique	UE.CINPROD .M1.5	1	Etude de cas	UE.CINPROD. M1.10	2	Assistanat et régie
M1	UE.CINPROD .M1.15	2	Production	UE.CINPROD .M1.20	2	Approche des financements publics de la production	UE.CINPROD. M1.25	2	Paramètres
	UE.CINPROD .M1.30	2	Coproduction et aides internationales	UE.CINPROD .M1.35	2	Courts-métrages et mise en scène	UE.CINPROD. M1.40	2	Histoire du cinéma
	UE.CINPROD .M1.45	5	Stage	UE.CINPROD .M1.50	1	Droit d'auteur	UE.CINPROD. M1.55	1	Droit et communication des institutions culturelles
	UE.CINPROD .M1.60	1	Droit social	UE.CINPROD .M1.65	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)			

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique de la gestion de la production cinématographique				
Descriptif de l'UE	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la direction de production du cinéma sur base des acquis instrumentaux et artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	50,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	390				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Production)	DIRECTION ET ASSISTANAT DE PRODUCTION SUR COURT MÉTRAGE	1	Obligatoire	JAE+Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.5				
Titre de l'UE	Etude de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.10				
Titre de l'UE	Assistanat et régie				
Descriptif de l'UE	Introductions aux bases des assistanats et de la régie.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	4,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,5,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Production et régie	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.15				
Titre de l'UE	Production				
Descriptif de l'UE	Approche des outils de la production cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	4,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,5,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Production (1)	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.20				
Titre de l'UE	Approche des financements publics de la production				
Descriptif de l'UE	Approche des mécanismes de financements publics de la production.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,5,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Aides publiques et Tax Shelter	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.25				
Titre de l'UE	Paramètres				
Descriptif de l'UE	Approche des différents effets techniques et esthétiques produit au cours de l'enregistrement d'un objet insignifiant et inexpressif par les variations de différents paramètres (valeurs de plan, focales, mise au point et flou, hauteur de caméras, travellings, panoramiques, zoom, Transtrav, bulle, Duch, Rotations, Points de vues, format, durée de plan, cuts, sons et musiques...).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Paramètres	1	Obligatoire	TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.30				
Titre de l'UE	Coproduction et aides internationales				
Descriptif de l'UE	Approches des mécanismes de coproduction et aide internationales.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,5,6,7,8,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Coproduction et aides internationales	1	Obligatoire	TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.35				
Titre de l'UE	Courts-métrages et mise en scène				
Descriptif de l'UE	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.40				
Titre de l'UE	Histoire du cinéma				
Descriptif de l'UE	A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.45				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.50				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.55				
Titre de l'UE	Droit et communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.60				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINPROD.M1.65				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	13,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement
Supérieur Artistique

Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Cinéma - Réalisation

2e cycle - Master de type long

Profil d'enseignement

Le master Cinéma-Réalisation délivre un enseignement théorique et pratique basé sur l'observation et la connaissance de la réalité à partir duquel l'étudiant va pouvoir développer son point de vue. Cette phase d'ancrage dans la réalité ne doit pas être réduite à la seule fonction du documentaire. Il nous paraît essentiel d'aider le futur réalisateur à se situer face aux mouvements des idées sociales, culturelles, esthétiques, c'est-à-dire à sa propre réalité et face au monde. Les cours généraux fournissent des outils méthodologiques pour enrichir cette approche.

L'axe réalisation contient les pratiques déterminantes, exercices de réalisation fiction et documentaire, lieux de vérification des acquis théoriques pour le cursus des étudiants des différentes options audiovisuelles.

Faire du cinéma, c'est essayer d'organiser un processus de pensée qui ne pourrait trouver forme dans un autre médium, une pensée inséparable du fait qu'il s'agit de générer du sens au départ d'images et de sons.

Nous devons préparer l'étudiant réalisateur à utiliser le plus créativement possible des moyens d'expression économiquement limités. L'histoire de notre cinématographie nous l'enseigne, c'est notre singularité.

Cette dynamique est inscrite dans le parcours pédagogique de l'étudiant qui tient compte de l'approche progressive des instruments et du degré de difficulté croissante des thèmes proposés. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

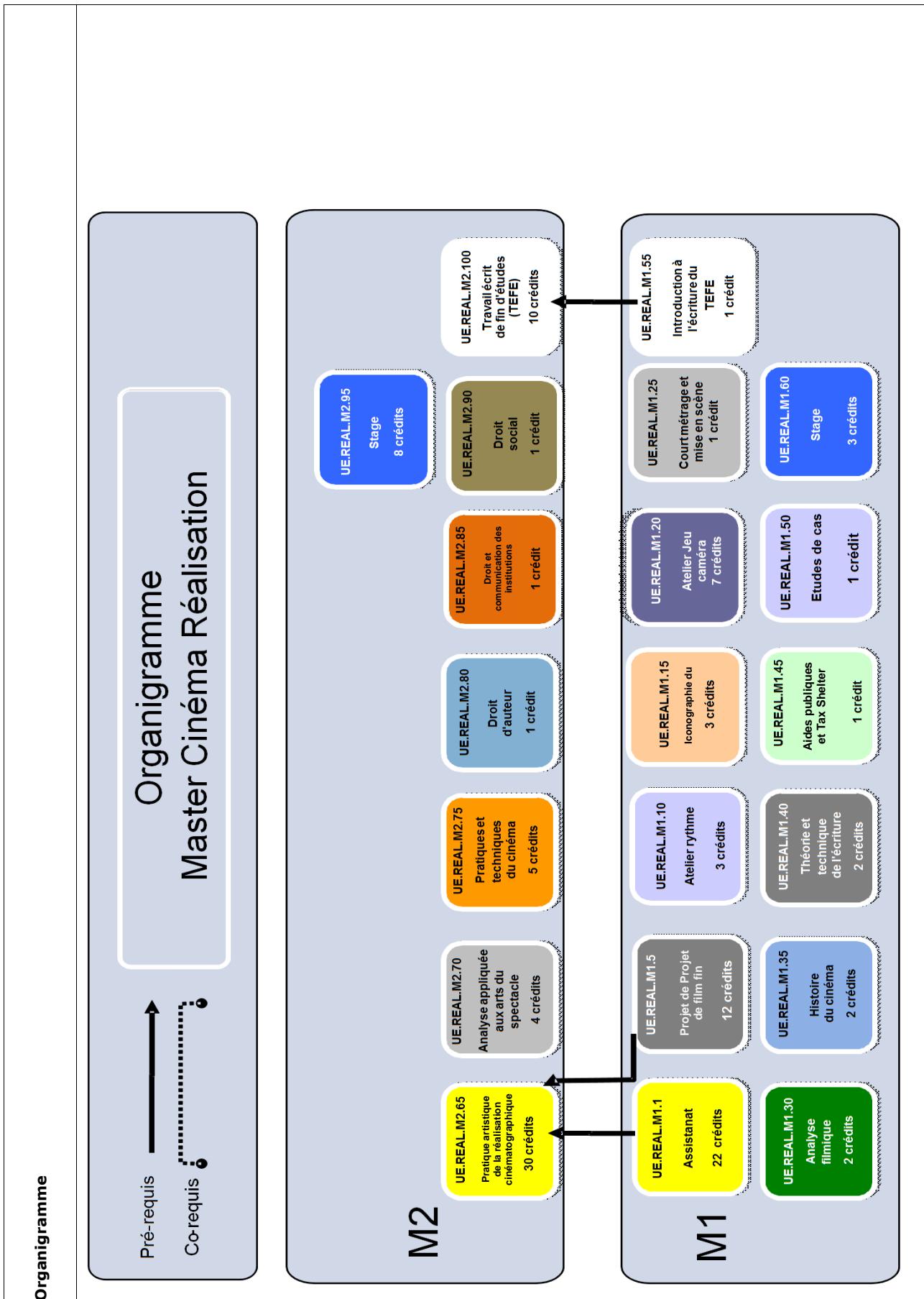
Ce master en 120 crédits offre au futur cinéaste un approfondissement des concepts et des pratiques développés au 1er cycle. Il s'articule principalement autour de 3 axes: un travail artistique de fin d'études (TAFE), un travail écrit de fin d'études (TEFE) et des stages en milieu professionnel.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, du son et de l'image ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui:	Master type long - cinéma réalisation
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, de l'image et du son ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique, de l'image et du son ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques,d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation cinématographique.</p>



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.1				
Titre de l'UE	Assistanat				
Descriptif de l'UE	Pratique des assistanats de réalisation et de production, de la direction de production et de la régie générale sur les productions de l'INSAS.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	22				
Pondération de l'UE	15,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	360				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,6,7,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Assistanat)	Assistanats sur FFE	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.5				
Titre de l'UE	Projet de film fin d'études				
Descriptif de l'UE	Constitution du dossier du film de fin d'études.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	13				
Pondération de l'UE	10,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Evaluation intégrée faite par un jury (voir annexe 9 du RDE)				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Projet de fin d'études		Obligatoire	Jury*
Technique	Écriture (Scénario)	Ecriture scénario du FFE		Obligatoire	Jury*

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.10				
Titre de l'UE	Atelier rythme				
Descriptif de l'UE	Approche théorique et pratique des paramètres qui agissent sur la perception des différents rythmes qui sont à l'œuvre dans un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	45				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Atelier rythme	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.15				
Titre de l'UE	Iconographie du réel				
Descriptif de l'UE	Approche de nouvelles tendances du documentaire par l'abord du cinéma du réel de manière interdisciplinaire (Anthropologie, Cinéma, Philosophie) et l'études de la relation entre le documentaire et l'art contemporain, ainsi que les formes hybrides de cinéma contemporain.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	0,02				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Iconographie du réel)	Iconographie du réel (2)	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.20				
Titre de l'UE	Atelier Jeu caméra				
Descriptif de l'UE	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bries d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et scénaristes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Atelier Jeu caméra	1	Obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.25				
Titre de l'UE	Courts-métrages et mise en scène				
Descriptif de l'UE	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.30				
Titre de l'UE	Analyse filmique				
Descriptif de l'UE	Ecriture et réalisation d'une analyse de film sous d'un format court audiovisuel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse filmique	1	Obligatoire	TE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.35				
Titre de l'UE	Histoire du cinéma				
Descriptif de l'UE	A travers le visionnage de films, approche de l'histoire du septième art en relation avec l'histoire des idées sur le cinéma permettant de découvrir les différentes manières de filmer ainsi que les diverses significations de cet acte.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.40				
Titre de l'UE	Théorie et technique de l'écriture				
Descriptif de l'UE	Approche théorique et pratique du développement scénaristique de personnages.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.45				
Titre de l'UE	Aides publiques et Tax Shelter				
Descriptif de l'UE	Approche des dispositifs d'aides publiques existant en production, y compris le Tax Shelter.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Aides publiques et Tax Shelter	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.50				
Titre de l'UE	Etude de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.55				
Titre de l'UE	Introduction à l'écriture du travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Explications des exigences de contenu et de présentation du travail écrit de fin d'études (TEFE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi de mémoire	Introduction à l'écriture du travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M1.60				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	6,8,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage I	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M2.65				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation cinématographique				
Descriptif de l'UE	Réalisation d'un film de court métrage en collaboration avec les étudiants des cursus image, son et montage/script.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	30,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	420				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	UE.REAL.M1.1,5				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Réalisation d'un film de court métrage	1	Obligatoire	JAE+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M2.70				
Titre de l'UE	Analyse appliquée aux arts du spectacle				
Descriptif de l'UE	Ensemble de cours d'analyse à choix portant sur des problématiques connexes à la réalisation cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coef. de pondération	Type de l'AA*	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	A choix	EO
Technique	Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)	Approche de la peinture	1	A choix	EC/TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (œuvres cinématographiques)	Histoire du montage	1	A choix	TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Analyse d'œuvres radiophoniques	1	A choix	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)	Analyse reportage et documentaires	1	A choix	TE/EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	A choix	EC
*Cours à choix pour un maximum de 2 de pondérations					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M2.75				
Titre de l'UE	Pratiques et techniques du cinéma				
Descriptif de l'UE	Ensemble de cours techniques à choix portant sur des thématiques connexes à la réalisation cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	5				
Pondération de l'UE	4,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	150				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Introduction à la direction de post-production	2	A choix	EE/EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Image)	Séminaire maquillage	1	A choix	TP
Technique	Projection cinématographique ()	Projection et cinéma numérique	1	A choix	EC/TE
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Analyse des étapes du mixage	1	A choix	EC
Technique	Cinéma (Assistanat)	Assistanat et/ou régie sur production INSAS	2	A choix	TE
Technique	Stages ()	Stage interne	1	A choix	EC
*Cours à choix pour un maximum de 3 de pondérations					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M2.80				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M2.85				
Titre de l'UE	Droit et communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M2.90				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M2.95				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	6,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	150				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	6,8,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage 2	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.REAL.M2.100				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	10				
Pondération de l'UE	12,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	UE.REAL.M1.55				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	Jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Cinéma - Ecriture

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Ce Master propose un terrain d'apprentissage à celles et ceux qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image et qui ont suivi auparavant un cursus de bachelier ou de master dans d'autres disciplines. Leurs cursus mêlent, dans une approche originale, les deux disciplines artistiques enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Si l'étudiant s'inscrit au départ dans l'une ou l'autre de ces spécialités, il lui sera possible, au fil de la découverte de son écriture, de reconstruire son choix et de réorienter son travail vers l'une ou l'autre des spécialités.

Au départ des projets de l'étudiant, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprouver la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le cursus proposé vise à rencontrer les formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures et par là, à fortifier la spécificité de chacune d'entre elles. Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui tendent à assurer à leur terme la prise en charge autonome par l'étudiant de son projet singulier.

Ces dispositifs mettent cependant en œuvre un travail collectif, inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

Bloc 1

La formation est majoritairement commune aux deux disciplines théâtre et cinéma. Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires d'analyse

Suivis en commun avec des étudiants d'autres cursus, ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion : histoire (littérature dramatique, mise en scène, cinéma), analyses (œuvres cinématographiques et dramatiques), théorie de l'adaptation littéraire. Pour d'autres ils visent à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

- un ensemble de travaux pratiques personnels.

Chaque étudiant devra produire une forme courte dialoguée destinée à la scène, et un scénario de fiction cinématographique. En fonction de la discipline choisie, il produira une seconde forme courte destinée à la scène et/ou s'initiera à l'écriture de la série télévisée.

Bloc 2

La formation est spécialisée selon la discipline choisie (théâtre ou cinéma).

Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires, suivis en commun avec des étudiants des autres cursus ou spécifiques, ils visent à aborder de façon significative différents aspects concrets de l'écriture : jeu/caméra, pratique de l'adaptation littéraire, développement du personnage, droit et communication des institutions culturelles.

-Travail de fin d'études

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel d'écriture d'une forme longue (TAFE) destinée, selon la discipline choisie, à la scène ou à l'écran. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci. D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

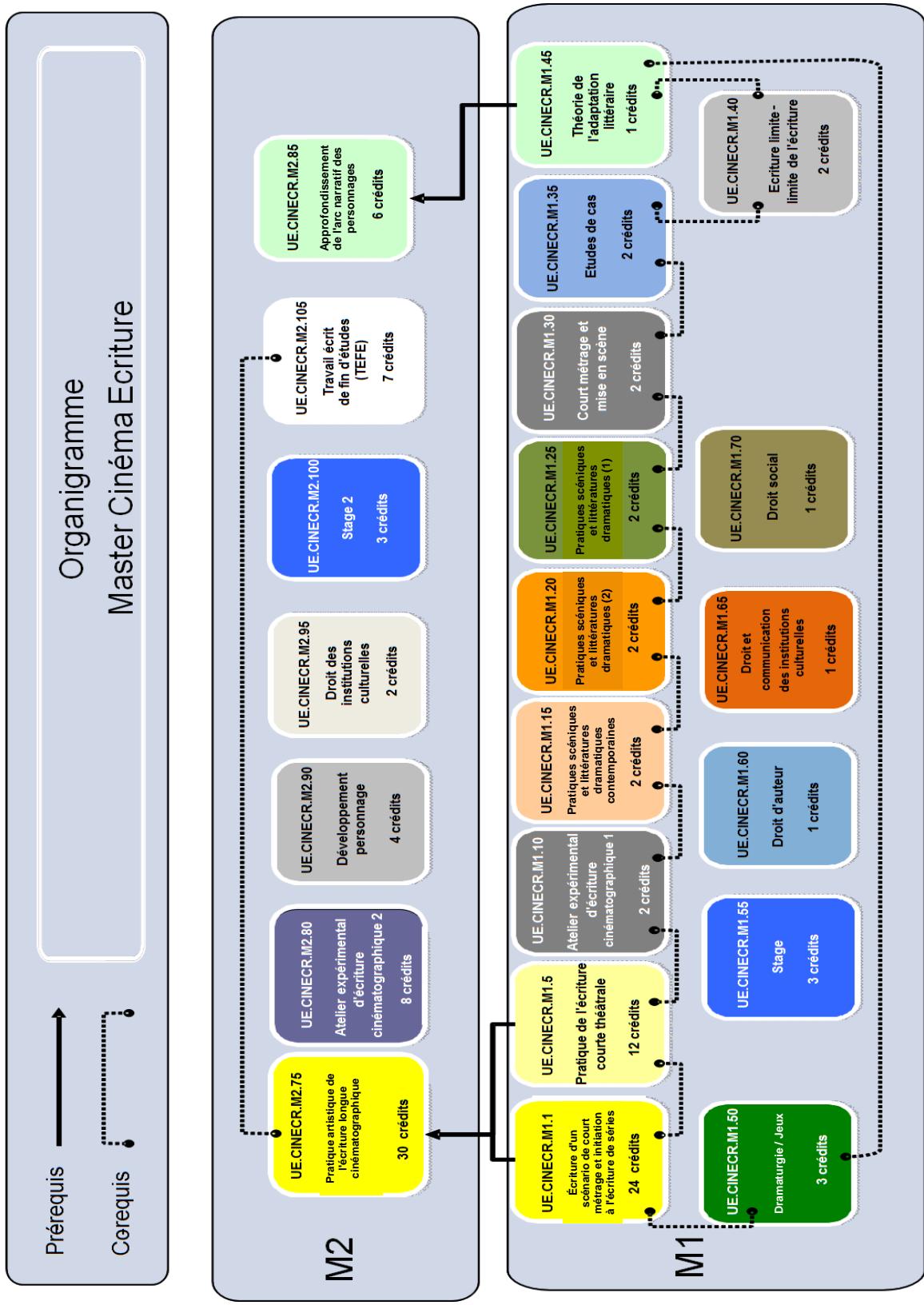
- a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.
- b) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture ;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique ;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe ;

Articulation avec Cadre Francophone de Certification	
Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Master type long - Cinéma (Ecriture)
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>8. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture cinématographique;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>8. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>8. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>

Organigramme



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.1								
Titre de l'UE	Ecriture d'un scénario de court métrage et initiation à l'écriture de séries (écriture								
Descriptif de l'UE	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	rio de court métrage et initiation aux techniques de l'écriture de séries.							
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)									
Crédits de l'UE	24								
Pondération de l'UE	15%								
Volume horaire de l'UE (en heures)	0								
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,6,7								
Niveau de certification de l'UE	7								
Prérequis de l'UE	0								
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.5,50								
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français								
Position Chronologique de l'UE	M1								
Quadrimestres de programmation de l'UE	12								
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.								
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation								
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants								
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE									
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation				
Artistique	0	Ecritures courtes cinématographiques	1	Obligatoire	JA + titulaire				
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Ecriture de séries	1	Obligatoire	JA + titulaire				

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.5								
Titre de l'UE	Pratique de l'écriture courte théâtrale								
Descriptif de l'UE	Ecriture d'une pièce courte théâtrale.								
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire								
Crédits de l'UE	12								
Pondération de l'UE	10%								
Volume horaire de l'UE (en heures)	130								
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,6								
Niveau de certification de l'UE	7								
Prérequis de l'UE	0								
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.1,10								
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français								
Position Chronologique de l'UE	M1								
Quadrimestres de programmation de l'UE	1								
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.								
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation								
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants								
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE									
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation				
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Ecriture courte théâtrale	1	Obligatoire	Titulaire				

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.10				
Titre de l'UE	Atelier expérimental d'écriture cinématographique 1				
Descriptif de l'UE	Expérimentation de la pratique scénaristique autour de tournages légers en collaboration avec les étudiants des options audiovisuelles.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.5,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Découpage	1	Obligatoire	JA + titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.15				
Titre de l'UE	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,6,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.10,20				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M0				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)	1	Obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)	1	Obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)	1	Obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.20				
Titre de l'UE	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)				
Descriptif de l'UE	Analyse de textes dramatiques du répertoire classique et contemporain, en vue d'en dégager les spécificités en regard de l'époque où ils ont été conçus et divulgués.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,6,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.15,25				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.25				
Titre de l'UE	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)				
Descriptif de l'UE	Approche des principaux repères historiques de l'histoire de la mise en scène, dans la perspective d'études comparatives de différentes mises en scène d'une même oeuvre, permettant de distinguer la lecture spécifique de chaque metteur en scène en regard de son époque.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,6,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.20,30				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.30				
Titre de l'UE	Courts-métrages et mise en scène				
Descriptif de l'UE	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.25,35				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Court métrage et mise en scène	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.35				
Titre de l'UE	Etude de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.30,40				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.40				
Titre de l'UE	Ecriture limite- limites de l'écriture				
Descriptif de l'UE	Approche de types d'écritures dites marginales.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.35,45				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Écriture dramatique)	Ecriture limite- limites de l'écriture	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.45				
Titre de l'UE	Théorie de l'adaptation littéraire				
Descriptif de l'UE	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.40,50				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Écriture dramatique)	Théorie de l'adaptation littéraire	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.50				
Titre de l'UE	Dramaturgie/jeux				
Descriptif de l'UE	Atelier d'expérimentation d'écriture de plateau				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M1.1,45				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeux	1	Obligatoire	Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.55				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.60				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.65				
Titre de l'UE	Droit et communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M1.70				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M2.75				
Titre de l'UE	Pratique artistique de l'écriture longue cinématographique				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'une pièce longue cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	31%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	390				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	UE.CINECR.M1.1,5				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M2.105				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Ecritures projet long cinématographique	1	Obligatoire	JAE + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M2.80				
Titre de l'UE	Atelier expérimental d'écriture cinématographique 2				
Descriptif de l'UE	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bribes d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et réalisateurs.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12`				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Mise en scène)	Atelier jeu caméra	1	Obligatoire	Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M2.85				
Titre de l'UE	Approfondissement de l'arc narratif des personnages				
Descriptif de l'UE	Approfondissement des enjeux caractérisants les personnages développés dans l'écriture du TAPE				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	UE.CINECR.M1.45				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Approfondissement personnage	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M2.90				
Titre de l'UE	Développement personnage				
Descriptif de l'UE	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M2.95				
Titre de l'UE	Droit des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Approche des conditions de productions et de promotions des activités théâtrales.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,5,8,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M2.100				
Titre de l'UE	Stage 2				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage interne ou externe	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.CINECR.M2.105				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.CINECR.M2.75				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	jury

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Enseignement
Supérieur
Artistique

Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Radio Télévision Multimédia - Son

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master RTM SON est la prolongation naturelle du cycle de bachelier, où l'accent est mis sur l'autonomisation de l'étudiant(e).

L'axe principal s'articule autour des travaux de fin d'études, du mémoire et des stages. En complément, des cours/ateliers permettent de développer les capacités d'analyse et l'approche conceptuelle du son. Enfin, les questions du droit (droit d'auteur, droit social, droit des institutions culturelles) viennent compléter la formation générale.

Les travaux artistiques de fin d'études (TAFE) s'effectuent dans trois domaines distincts :

- prise de son à finalité audiovisuelle sur les productions de TFE de l'INSAS ou environnement sonore de productions théâtrales de l'INSAS
- post-production sur des productions de l'INSAS
- réalisation radiophonique et/ou prise de son musicale

Le travail écrit de fin d'études (TEFE) est un travail écrit de recherche dans le domaine sonore qui peut aborder toute question relative au son et à ses métiers. Il est l'aboutissement de la réflexion de l'étudiant dans un domaine particulier et l'expression de sa capacité à communiquer et synthétiser une idée ou un concept.

Les stages constituent une véritable immersion dans le monde professionnel. C'est aussi l'occasion pour les étudiants d'être confrontés aux secteurs qui ne seraient pas leur secteur de préférence. Ils sont l'objet d'un rapport de la part de l'étudiant et du maître de stage. Ils doivent subséquemment être effectués dans plusieurs secteurs :

- le domaine du cinéma (en tournage ou en post-production)
- la radio/télévision (dans le sens "broadcast" – nécessité de diffusion en direct)
- le domaine du son non lié à une image (musique, théâtre, spectacle vivant)

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Radio-Télévision-Multimédia Son"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du son ; 10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du son ; 10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.

Organigramme

	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
	UE.SON.M1. 1	30	Pratique artistique de la prise et du traitement du son	UE.SON.M1. 5	2	Créations sonores	UE.SON.M1. 10	2	Conception et analyse de mixage 5.1
M1	UE.SON.M1. 15	2	Création sonore en spectacle vivant	UE.SON.M1. 20	2	Conception du son cinéma	UE.SON.M1. 25	2	Projection et cinéma numérique
	UE.SON.M1. 30	1	Etude de cas	UE.SON.M1. 35	9	Stages	UE.SON.M1. 40	1	Droit d'auteur
	UE.SON.M1. 45	1	Droit et communication des institutions culturelles	UE.SON.M1. 50	1	Droit social	UE.SON.M1. 55	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise et du traitement du son				
Descriptif de l'UE	Participation aux divers travaux de fin d'études, dans les domaines de la prise de son de plateau (modulation, perche), du montage son, du mixage ainsi que dans le domaine du théâtre, de la réalisation radiophonique et de la prise de son musicale.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	55,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	460				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Prise de son sur production audiovisuelle INSAS, travail son sur production théâtrale INSAS	7	Obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Post-production son sur production INSAS	3	Obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Réalisation radio, prise de son musicale	3	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.5				
Titre de l'UE	Créations sonores				
Descriptif de l'UE	Atelier de réflexion sur la part de créativité du preneur de son dans les différents contextes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Créations sonores)	Créations sonores	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.10				
Titre de l'UE	Conception et analyse de mixage 5.1				
Descriptif de l'UE	Approche du son cinéma spatialisé par l'analyse de films en 5.1.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception et analyse de mixage 5.1	1	Obligatoire	TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.15				
Titre de l'UE	Création sonore en spectacle vivant				
Descriptif de l'UE	Approche de la conception des environnements sonores au théâtre et dans les contextes similaires.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,4,5,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Création sonore en spectacle vivant	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.20				
Titre de l'UE	Conception du son cinéma				
Descriptif de l'UE	Approfondissement de l'approche de la conception de la bande son en film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,4,5,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	Obligatoire	TE/EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.25				
Titre de l'UE	Projection et cinéma numérique				
Descriptif de l'UE	Approche des techniques de projection du cinéma actuel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Projection cinématographique ()	Projection et cinéma numérique	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.30				
Titre de l'UE	Etude de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,4				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.35				
Titre de l'UE	Stages				
Descriptif de l'UE	Stages en milieu professionnel dans trois domaines distincts : (1) prise de son dans le domaine audiovisuel (cinéma, télévision, documentaire), (2) travail dans un secteur de la radiodiffusion ou la télévision - lié à l'exercice du direct, (3) prise de son dans le domaine autonome (théâtral, musical, récit sonore) (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	8,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage radio-télévision	1	Obligatoire	TE
Technique	Stages ()	Stage cinéma	1	Obligatoire	TE
Technique	Stages ()	Stage son autonome	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.40				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.45				
Titre de l'UE	Droit et communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.50				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.55				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	13,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Radio Télévision Multimédia - Réalisation Radio/Télévision

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master RTM réalisation radio-TV met l'accent sur l'autonomisation de l'étudiant(e).

L'axe principal de ce master s'articule autour du travail artistique de fin d'études (TAFE), d'un travail écrit de fin d'études (TEFE) et des stages. En complément, des cours/ateliers permettent de développer les capacités d'analyse et l'approche de la réalisation radiophonique. Enfin, les questions du droit (droit d'auteur, droit social, droit des institutions culturelles) viennent compléter la formation générale.

Le travail artistique de fin d'études (TAFE) consiste en la réalisation d'une pièce radiophonique.

Le TFEF est un travail écrit de recherche qui peut aborder toute question relative au domaine relevant de la radio et de la télévision et de ses métiers. Il est l'aboutissement de la réflexion de l'étudiant dans un domaine particulier et l'expression de sa capacité à communiquer et synthétiser une idée ou un concept.

Le stage constitue une véritable immersion dans le monde professionnel. Il est l'objet d'un rapport de la part de l'étudiant et du maître de stage.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture radiophonique et télévisuelle, du son et ou de l'image ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle ;

Articulation avec Cadre Francophone de Certification	
Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Radio-Télévision-Multimédia Réalisation Radio-Télévision"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture radiophonique et télévisuelle, du son et ou de l'image;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture radiophonique et télévisuelle, du son et ou de l'image;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10.Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et ou télévisuelle.</p>

Organigramme

M1	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
	UE.RTMRRT V.M1.1	30	Pratique artistique de la réalisation radiophonique	UE.RTMRRT V.M1.5	3	Créations sonores	UE.RTMRRT V.M1.10	2	Création sonore en spectacle vivant
	UE.RTMRRT V.M1.15	2	Esthétique son	UE.RTMRRT V.M1.20	2	Analyse d'œuvres radiophoniques	UE.RTMRRT V.M1.25	1	Courts-métrages et mise en scène
	UE.RTMRRT V.M1.30	1	Etude de cas	UE.RTMRRT V.M1.35	9	Stage radio-télévision	UE.RTMRRT V.M1.40	1	Droit d'auteur
	UE.RTMRRT V.M1.45	1	Droit et communication des institutions culturelles	UE.RTMRRT V.M1.50	1	Droit social	UE.RTMRRT V.M1.55	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRRTV.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la réalisation radiophonique				
Descriptif de l'UE	Réalisation d'un pièce radiophonique de fiction ou documentaire.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	50,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	360				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Réalisation d'une pièce radiophonique	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRRTV.M1.5				
Titre de l'UE	Créations sonores				
Descriptif de l'UE	Atelier de réflexion sur la part de créativité du preneur de son dans les différents contextes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	6,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Créations sonores)	Créations sonores	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRTV.M1.10				
Titre de l'UE	Création sonore en spectacle vivant				
Descriptif de l'UE	Approche de la conception des environnements sonores au théâtre et dans les contextes similaires.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	4,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,4,5,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Création sonore en spectacle vivant	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRTV.M1.15				
Titre de l'UE	Esthétique son				
Descriptif de l'UE	Exploration des différentes formes d'esthétique sonore en lien avec le propos des œuvres considérées.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	4,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	0				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Esthétique son	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRRTV.M1.20				
Titre de l'UE	Analyse d'œuvres radiophoniques				
Descriptif de l'UE	A travers l'écoute de pièces radiophoniques, analyses de leurs singularités en regard de l'époque à laquelle elles ont été produites.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	4,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,4				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres radiophoniques)	Analyse d'œuvres radiophoniques	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRRTV.M1.25				
Titre de l'UE	Courts-métrages et mise en scène				
Descriptif de l'UE	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,4				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrage et mise en scène	1	Obligatoire	EC/TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRRTV.M1.30				
Titre de l'UE	Etude de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,4				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRRTV.M1.35				
Titre de l'UE	Stage radio-télévision				
Descriptif de l'UE	Stages en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	8,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage radio-télévision	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRTV.M1.40
Titre de l'UE	Droit d'auteur
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	1
Pondération de l'UE	2,00%
Volume horaire de l'UE (en heures)	15
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5
Niveau de certification de l'UE	7
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	M1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRTV.M1.45				
Titre de l'UE	Droit et communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRTV.M1.50				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.RTMRRTV.M1.55				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	13,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	0

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Interprétation Dramatique

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master Interprétation Dramatique s'inscrit dans la continuité du baccalauréat du même cursus. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens , la capacité à mettre son énergie créative propre au service d'un projet .

Ces aspects se déplient au travers dedispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier.Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Il offre à l'étudiant la possibilité de développer sa recherche sous la direction d'un metteur en scène au sein d'un dispositif qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie.... Ceux-ci sont pris en charge par les étudiants de dernière année du premier cycle du cursus Théâtre et Technique de Communication (TTC) encadrés par une équipe de professeurs associés spécialisés dans ces disciplines.

Ce travail est présenté au public dans une salle d'un théâtre de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui s'associe pour cette occasion avec l'INSAS.

- Stages

a)Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) dans l'école, il est loisible à l'étudiant de participer aux travaux de fin d'études du cursus TTC ou des cursus audiovisuels comme aux mises en lecture des travaux des étudiants du master Ecriture.

- Jeu cinéma

Le Master est le lieu de l'ouverture vers le cinéma au travers d'un atelier d'expérimentation« Jeu/Caméra » qui associe dans un dispositif original un réalisateur, des étudiants venus des cursus audiovisuels et écritures aux projets proposés par les étudiants acteurs. Cette ouverture vers le monde du cinéma s'accompagne d'un séminaire d'histoire du cinéma centré sur la place de l'acteur.

Ces dispositifs se complètent d'une série de séminaires pratiques de jeu qui visent à enrichir la diversité des approches du jeu contemporain et l'acquisition d'une autonomie artistique et technique. Ce chemin passe notamment par le séminaire « Cartes Blanches » qui leur permet s'ils le souhaitent d'expérimenter le développement d'un projet personnel et de collaborer à la réalisation des projets de leurs condisciples.

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan d'un stage se rapportant à la finalité des études. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stge, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. L'étudiant y fait la démonstration de sa capacité à exprimer de façon claire, structurée et argumentée son point de vue personnel.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Interprétation dramatique"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>

Organigramme

	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
M1	UE.ID.M1.1	22	Pratique artistique du jeu théâtral	UE.ID.M1.5	6	Approche musicale du jeu et de la scène	UE.ID.M1.10	17	Interprétation (4)
	UE.ID.M1.15	3	Formation corporelle	UE.ID.M1.20	7	Atelier jeu caméra	UE.ID.M1.25	2	Histoire du cinéma
	UE.ID.M1.30	3	Stage						

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique du jeu théâtral				
Descriptif de l'UE	Développement et mise en œuvre d'une recherche en interprétation dramatique, sous la direction d'un metteur en scène, au sein d'un dispositif collectif présenté au public qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie....				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	22				
Pondération de l'UE	43,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	300				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Production de fin d'études	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.5				
Titre de l'UE	Approche musicale du jeu et de la scène				
Descriptif de l'UE	Approche de techniques et de pratiques diverses d'interprétation ou de composition du domaine de la musique concourant au développement des outils de création de l'acteur				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	10,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2, 4, 7, 8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Approche musicale du jeu et de la scène	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.10				
Titre de l'UE	Interprétation (4)				
Descriptif de l'UE	Approche des éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Suite de l'expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la conception et de la direction d'un projet et de l'apprentissage de l'autonomie.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	17				
Pondération de l'UE	20,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	255				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeux	1	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Initiation aux vers raciniens (Phèdre)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	2	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.15				
Titre de l'UE	Formation corporelle				
Descriptif de l'UE	Récapitulation et approfondissement des concepts et des outils acquis en baccalauréat. Perfectionnement de leur utilisation en autonomie dans un contexte préprofessionnel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	6,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 6, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.20				
Titre de l'UE	Atelier jeu caméra				
Descriptif de l'UE	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du département cinéma -réalisation, son, image, écriture- qui favorise la prise de conscience réciproque des collaborations entre des différents intervenants d'un tournage.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	15,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 5, 7, 8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production du cinéma (Réalisation)	Atelier jeu caméra	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.25				
Titre de l'UE	Histoire du cinéma				
Descriptif de l'UE	Approche de l'évolution et des styles du jeu pour la caméra au travers d'analyses d'œuvres appartenant à l'histoire du cinéma.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 5, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.30				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie. Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan de ce stage. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. (Voir annexe 8 et 10 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3, 9, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Interprétation Dramatique

2e cycle - Master de type long 120 crédits à finalité spécialisée

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés du baccalauréat en Interprétation Dramatique qui souhaitent se spécialiser dans la pratique artistique de l'interprétation et de la conception de projets dans les disciplines du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel. Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir-être nécessaires à la participation en pleine autonomie à la mise en œuvre de projets personnels ou portés par un artiste ou un collectif d'artistes.

Il repose fortement sur les compétences spécifiques acquises dans le baccalauréat en Interprétation dramatique, tant sur le plan des techniques de jeu (corps, voix, interprétation), de la formation intellectuelle (analyse dramaturgique, histoire des arts du spectacle, sciences appliquées aux arts du spectacle,...) que sur une pratique artistique quotidienne du plateau.

La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnels actifs dans le champ qu'ils sont en charge de transmettre.

Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique artistique et de recherche de vers un niveau professionnel.

Théâtre

Le Master s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens, la capacité à mettre son énergie créative propre au service d'un projet .

Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédents et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insa prépare.

Ces dispositifs se complètent d'une série de séminaires pratiques de jeu qui visent à enrichir la diversité des approches du jeu contemporain et l'acquisition d'une autonomie artistique et technique. Ce chemin passe notamment par le séminaire « Cartes Blanches » qui leur permet s'ils le souhaitent d'expérimenter le développement d'un projet personnel et de collaborer à la réalisation des projets de leurs condisciples.

Cinéma –Audiovisuel

Le Master est le lieu de l'ouverture vers le cinéma et l'audiovisuel au travers d'une double démarche.

1) Pratique de l'interprétation

- ateliers d'expérimentation « Jeu/Caméra » qui associent dans des dispositifs originaux, les étudiants acteurs à des étudiants venus des cursus audiovisuels et écritures. Tantôt à la base de la proposition, tantôt devant la caméra, tantôt derrière, les étudiants interrogeront le potentiel créatif et les interactions des différents intervenants rassemblés sur un plateau de tournage, prendront conscience des contraintes de chacun et s'essayeront à les transcender.

- participation à plusieurs dispositifs pratiques du cursus audiovisuel : films de fin d'études, ateliers de direction d'acteurs, de casting, de doublage, travail en multicaméra...

2) techniques et théorie du cinéma et de l'audiovisuel

Cet important ensemble de cours et de séminaires, spécifiques ou partagés en commun avec les étudiants du département audiovisuel, vise à initier l'étudiant aux aspects techniques et théoriques de l'élaboration concrète des œuvres cinématographiques et audiovisuelles :

- histoire du cinéma, de la radiotélévision, du montage, analyse d'œuvres ...

- approche des techniques de base du découpage, du montage, de la prise de son, de l'image, de la postsynchronisation, aperçu du processus de production ...

Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Il offre à l'étudiant la possibilité de développer sa recherche sous la direction d'un metteur en scène au sein d'un dispositif qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie.... Ceux-ci sont pris en charge par les étudiants de dernière année du premier cycle du cursus Théâtre et Technique de Communication (TTC) encadrés par une équipe de professeurs associés spécialisés dans ces disciplines.

Ce travail est présenté au public dans une salle d'un théâtre de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui s'associe pour cette occasion avec l'INSAS.

Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, ils permettent à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Ils concourent également à affiner la définition de la singularité de son projet.

b) dans l'école, il est loisible à l'étudiant de participer aux travaux de fin d'études du cursus TTC comme aux mises en lecture des travaux des étudiants du master Ecriture.

Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan d'un stage se rapportant à la finalité des études. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue.

L'étudiant y fait la démonstration de sa capacité à exprimer de façon claire, structurée et argumentée son point de vue personnel.

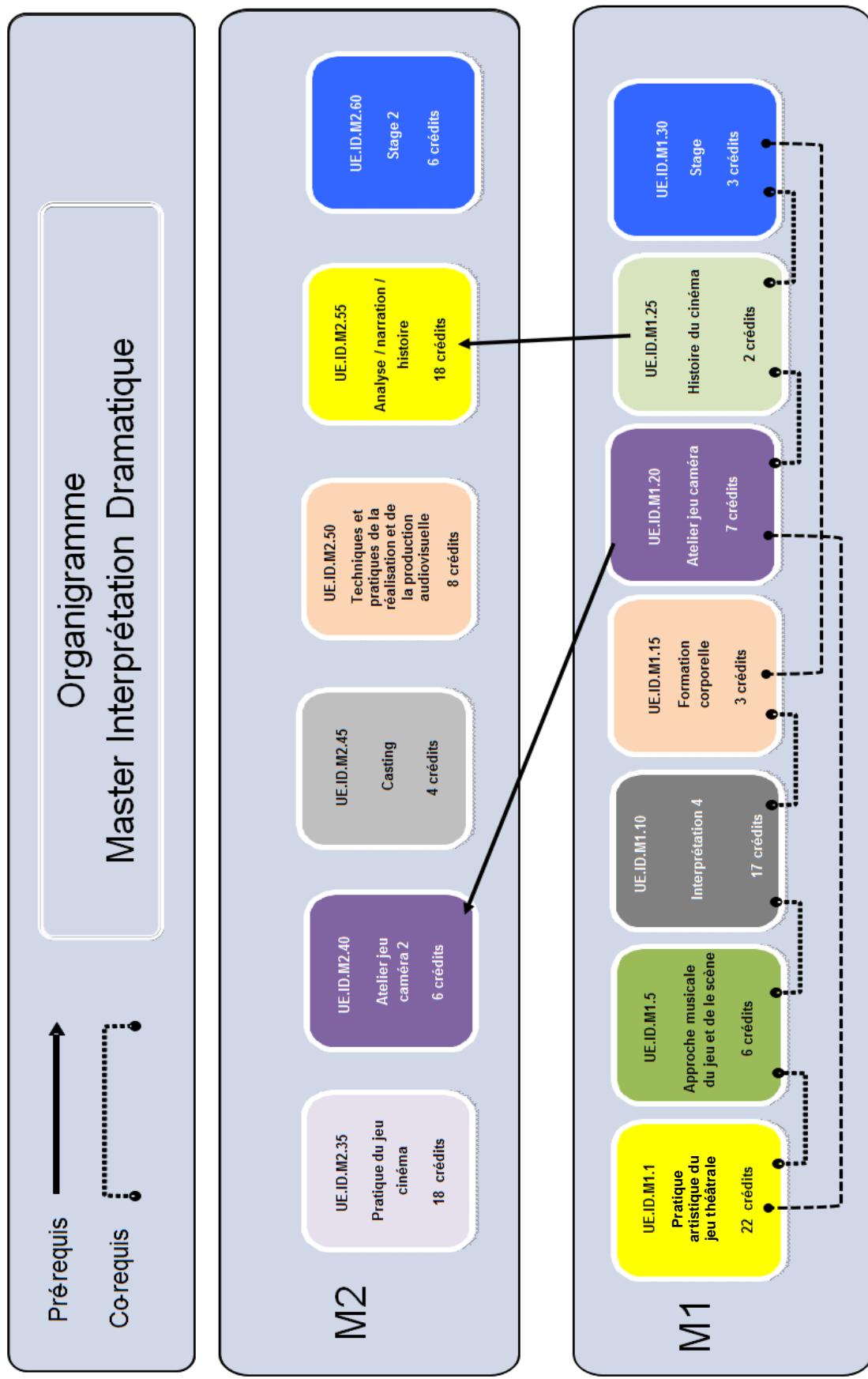
Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ;
9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Interprétation dramatique"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau ; 8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à apprêhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Organigramme



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique du jeu théâtral				
Descriptif de l'UE	Développement et mise en œuvre d'une recherche en interprétation dramatique, sous la direction d'un metteur en scène, au sein d'un dispositif collectif présenté au public qui associe l'ensemble des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle : scénographie, espace sonore, lumière, costumes, dramaturgie....				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	22				
Pondération de l'UE	28,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	300				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.ID.M1.5, 20				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Production fin d'études	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.5				
Titre de l'UE	Approche musicale du jeu et de la scène				
Descriptif de l'UE	Approche de techniques et de pratiques diverses d'interprétation ou de composition du domaine de la musique concourant au développement des outils de création de l'acteur				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	6,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2, 4, 7, 8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.ID.M1.10, 1				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Approche musicale du jeu et de la scène	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.10				
Titre de l'UE	Interprétation (4)				
Descriptif de l'UE	Approche des éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Suite de l'expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la conception et de la direction d'un projet et de l'apprentissage de l'autonomie.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	17				
Pondération de l'UE	13,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	255				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.ID.M1.5.15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeux	1	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Initiation aux vers raciniens (Phèdre)	2	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Cartes blanches	2	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.15				
Titre de l'UE	Formation corporelle				
Descriptif de l'UE	Récapitulation et approfondissement des concepts et des outils acquis en baccalauréat. Perfectionnement de leur utilisation en autonomie dans un contexte préprofessionnel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	4,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 6, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.ID.M1.10, 30				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.20				
Titre de l'UE	Atelier jeu caméra				
Descriptif de l'UE	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du département cinéma -réalisation, son, image, écriture- qui favorise la prise de conscience réciproque des collaborations entre des différents intervenants d'un tournage.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	10,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 5, 7, 8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.ID.M1.25, 1				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production du cinéma (Réalisation)	Atelier jeu caméra	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.25				
Titre de l'UE	Histoire du cinéma				
Descriptif de l'UE	Approche de l'évolution et des styles du jeu pour la caméra au travers d'analyses d'œuvres appartenant à l'histoire du cinéma.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 5, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.ID.M1.20, 30				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M1.30				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie. Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan de ce stage. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. (Voir annexe 8 et 10 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3, 9, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.ID.M1.15, 25				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M2.35				
Titre de l'UE	Pratique du jeu cinéma				
Descriptif de l'UE	Participation en tant qu'acteur, sous la direction d'un metteur en scène/réalisateur, au sein d'un dispositif collectif d'étudiants des cursus réalisation, son, image, écriture- à des séminaires de réalisations audiovisuelles				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	18				
Pondération de l'UE	10,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	270				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Evaluation intégrée faite par un jury (Voir annexe 9 du RDE)				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation (interprétation)	Jeu sur exercice multicaméra	-	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation (interprétation)	Jeu sur exercice Images de fin d'études	-	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Atelier rythme	-	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Interprétation (interprétation)	Jeu sur production INSAS	-	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M2.40				
Titre de l'UE	Atelier jeu caméra2				
Descriptif de l'UE	Approche des spécificités du jeu pour la caméra et des outils techniques du cinéma au travers de la réalisation spontanée de propositions d'acteurs suivie de l'analyse des résultats. Ce processus se déroule au sein d'un collectif incluant des étudiants du département cinéma -réalisation, son, image, écriture- qui favorise la prise de conscience réciproque des collaborations entre des différents intervenants d'un tournage.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	10,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 5, 7, 8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	UE.ID.M1.20				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	0				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Atelier Jeu caméra 2	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M2.45				
Titre de l'UE	Casting				
Descriptif de l'UE	Approche pratique, technique et artistique du casting				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	4,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Evaluation intégrée faite par un jury (Voir annexe 9 du RDE)				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Séminaire casting	-	Obligatoire	Titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Casting sur production INSAS	-	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M2.50				
Titre de l'UE	Techniques et pratiques de la réalisation et de la production audiovisuelle				
Descriptif de l'UE	Aperçu des bases techniques et pratiques des modes de production du cinéma et de l'audio-visuel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Les autres métiers du cinéma	2	Obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique du son (Technique du traitement du son)	Bruitage et Post-synchro	1	Obligatoire	EC
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	2	Obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Exposé scrite	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M2.55				
Titre de l'UE	Analyse/narration/histoire				
Descriptif de l'UE	Fondements historiques, narratifs, esthétiques et éthiques du cinéma et de l'audiovisuel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	18				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	300				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 5, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	UE.ID.M1.25				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EC
Technique	Principes et applic. du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	1	Obligatoire	TE
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Conception sonore	1	obligatoire	titulaire
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	TE/EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse de films	1	Obligatoire	TE
Technique	Esthétique (Image)	Langage cinématographique et neurosciences cognitives	1	Obligatoire	TE
Artistique	Musique (Appliquée)	Point de vue musical	1	Obligatoire	titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.ID.M2.60				
Titre de l'UE	Stage2				
Descriptif de l'UE	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'apprehension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie. Le TEFE est le rapport écrit dressant le bilan de ce stage. Ce rapport comporte une description objective du contenu du stage, notamment les fonctions et tâches exercées et les conclusions du stagiaire sur l'expérience vécue. (Voir annexe 8 et 10 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3, 9, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	stage	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Théâtre et techniques de communication - Mise en scène

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master Théâtre et Technique de Communication (TTC) - Mise en scène s'inscrit dans la continuité du baccalauréat. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens. Ces aspects se déploient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Institut prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel de mise en scène. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre de production défini en accord celle-ci.

D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

B) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

- Cours

Ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)

9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la mise en scène nécessaires à une activité professionnelle.
(Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe).

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Théâtre et techniques de communication Mise en scène"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<ul style="list-style-type: none"> 2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence; 3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde; 4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique; 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique; 8. Maîtriser les potentialités narratives et émotoives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...); 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<ul style="list-style-type: none"> 5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle; 7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique; 8. Maîtriser les potentialités narratives et émotoives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...); 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ; 6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ; 9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers; 10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Organigramme

	N° UE	Crédits	Dénomination		N° UE	Crédits	Dénomination		N° UE	Crédits	Dénomination
M1	UE.TTCMSE. M1.1	30	Pratique artistique de la mise en scène théâtrale		UE.TTCMSE. M1.5	4	Maîtrise des techniques de réalisation et de production théâtrales		UE.TTCMSE. M1.10	3	Écriture dramatique
	UE.TTCMSE. M1.15	3	Production		UE.TTCMSE. M1.20	3	Stage		UE.TTCMSE. M1.25	2	Psychologie générale
	UE.TTCMSE. M1.30	1	Droit d'auteur		UE.TTCMSE. M1.35	1	Droit des institutions culturelles		UE.TTCMSE. M1.40	1	Droit social
	UE.TTCMSE. M1.45	12	Travail écrit de fin d'études (TEFE)								

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la mise en scène théâtrale				
Descriptif de l'UE	Témoigner, dans le cadre de la création autonome d'une forme dramatique courte qui associe des dimensions présentes aujourd'hui dans la construction d'un spectacle (direction d'acteur, dramaturgie, scénographie, espace sonore, lumière, costumes,...), présentée au public, de l'acquisition de capacités d'autonomie, d'expression singulières et de maîtrise des techniques de la mise en scène nécessaires à une activité professionnelle.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	54,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	450				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Mise en scène)	Mise en scène d'une forme courte théâtrale	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.5				
Titre de l'UE	Maîtrise des techniques de réalisation et de production théâtrales				
Descriptif de l'UE	Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	6,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2, 5, 6, 7, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE*					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur production	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotion sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat mise en scène sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat dramaturgie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Jeu sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage sur productions	0,5..2	A choix	TP
* A choisir pour un total de 2 de pondération					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.10				
Titre de l'UE	Écriture dramatique				
Descriptif de l'UE	Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2, 3, 4, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Écriture dramatique	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.15				
Titre de l'UE	Production				
Descriptif de l'UE	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.20				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3, 9, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.25				
Titre de l'UE	Psychologie générale				
Descriptif de l'UE	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage...)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)	Psychologie générale	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.30				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.35				
Titre de l'UE	Droit des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.40				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCMSE.M1.45				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	15,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Théâtre et techniques de communication - Scénographie, décors et costumes

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master Théâtre et Technique de Communication scénographie, décors et costumes s'inscrit dans la continuité du baccalauréat. Il s'appuie sur la prévalence du texte comme base au travail, la place centrale du travail de l'acteur, l'ouverture à l'ensemble des éléments du spectacle (espace scénographique, sonore, lumineux), l'importance de la prise en compte de la construction d'un récit et de sens. Ces aspects se déplient au travers de dispositifs pédagogiques qui permettent à l'étudiant une synthèse des acquis précédent et qui visent à assurer à leur terme la prise en charge autonome de son projet singulier. Ils mettent cependant en œuvre un travail collectif inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insa prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

- Travail artistique de fin d'études (TAFE)

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel en relation avec le travail de l'espace théâtral (scénographie, éclairage, espace sonore, vidéo). Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci.

D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

B) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

- Cours

Ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion (psychologie, écriture dramatique), pour d'autres à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau ;
8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives du travail de l'espace scénique par la scénographie ou la lumière, ou le son, ou le costume dans le cadre d'un processus de création complexe lié aux arts de la scène ;
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du travail de l'espace, ou du son, ou de la lumière ou du costume nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe)

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Théâtre et techniques de communication Scénographie, décors et costumes"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (espace, lumière, son, costume...)</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de plateau;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (espace, lumière, son, costume...)</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.</p>

Organigramme

	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
M1	UE.TTCSCEN O.M1.1	30	Pratique artistique de la scénographie théâtrale	UE.TTCSCEN O.M1.5	4	Maitrise des techniques de réalisation et de production théâtrales	UE.TTCSCEN O.M1.10	3	Écriture dramatique
	UE.TTCSCEN O.M1.15	3	Production	UE.TTCSCEN O.M1.20	3	Stage	UE.TTCSCEN O.M1.25	2	Psychologie générale
	UE.TTCSCEN O.M1.30	1	Droit d'auteur	UE.TTCSCEN O.M1.35	1	Droit des institutions culturelles	UE.TTCSCEN O.M1.40	1	Droit social
	UE.TTCSCEN O.M1.45	12	Travail écrit de fin d'études (TEFE)						

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la scénographie théâtrale				
Descriptif de l'UE	Démonstration de sa capacité, au travers d'un travail dans l'espace du plateau de théâtre à construire du sens et/ou à faire advenir des émotions au moyens des outils de la scénographie.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	54,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	450				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décor et costume)	Pratique artistique de la scénographie	1	Obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.5				
Titre de l'UE	Maîtrise des techniques de réalisation et de production théâtrales				
Descriptif de l'UE	Mise en œuvre, de manière autonome, dans une ou plusieurs des disciplines proposées, de sa maîtrise de la conception et de la conduite d'un processus de travail ainsi que de sa conduite dans un cadre préprofessionnel donné.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	6,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2, 5, 6, 7, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE *					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur production	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotion sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat mise en scène sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Assistanat dramaturgie sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Jeu sur productions	0,5..2	A choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage sur productions	0,5..2	A choix	TP
* A choisir pour un total de 2 de pondération					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.10				
Titre de l'UE	Écriture dramatique				
Descriptif de l'UE	Exercice d'écriture finalisé dans une forme dramatique courte répondant à des consignes tant formelles que thématiques communiquées au préalable.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2, 3, 4, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Écriture dramatique	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.15				
Titre de l'UE	Production				
Descriptif de l'UE	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.20				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet et/ou de son autonomie (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3, 9, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.25				
Titre de l'UE	Psychologie générale				
Descriptif de l'UE	Approche de concepts, techniques et pratiques du domaine de la psychologie concourant au développement des outils de création du théâtre (gestion du groupe, analyse et construction du personnage, ...)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Psychologie générale)	Psychologie générale	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.30				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.35				
Titre de l'UE	Droit des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.40				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCSCENO.M1.45				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	15,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	Jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Théâtre et techniques de communication - Gestion de production

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

L'objectif de ce master est de préparer l'étudiant à accompagner, dès sa sortie de l'école, un projet professionnel en étant conscient des enjeux artistiques, éthiques et financiers de la production théâtrale. Il repose sur un apprentissage pratique (encadrement de production, stages en milieu professionnel), des cours techniques et généraux et des travaux personnels (travail artistique de fin d'études (TAFE), travail écrit de fin d'études (TEFE)). L'apprentissage pratique se déploie au travers d'expériences de terrain :

- Au sein de l'INSAS, par l'accompagnement de production, socle du travail pratique de fin d'études de l'étudiant.
- Dans le monde professionnel, des stages externes auprès d'opérateurs culturels (festival, théâtre, structure de diffusion, compagnie, collectif, etc.).

Le suivi de production de l'INSAS implique l'étudiant dans des projets initiés au sein des autres cursus Théâtre.

Les cours techniques portent sur des dimensions concrètes de la production : technique budgétaire, tax-shelter, méthodologie de l'assistanat, conférences-rencontres avec des professionnels. Ils sont spécifiques au master Gestion de production.

Les cours généraux explorent les questions de législation sociale et droits d'auteurs, d'aides publiques et de communication des institutions culturelles. Ils sont donnés en commun avec les étudiants d'Interprétation dramatique et de Théâtre et techniques de communication.

Le master Gestion de la production Théâtre s'adresse aux bacheliers ayant reçu une formation en théâtre, communication ou gestion.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier et mettre au service de la création artistique les outils et les techniques de la production en arts du spectacle ;
8. Organiser et coordonner le cadre de production et les conditions de travail de l'équipe d'une création complexe en arts du spectacle en vue de concrétiser au mieux les ambitions artistiques d'un projet et les moyens dont il dispose ;
9. Démontrer son aptitude (ses capacités) à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités organisationnelles et relationnelles et de la maîtrise des outils et techniques du travail de la production nécessaires à une activité professionnelle. (Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe).

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Théâtre et techniques de communication Gestion de production"
<p>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
<p>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</p>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
<p>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
<p>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</p>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émitives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
<p>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>

Organigramme

	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
M1	UE.TTCPROD .M1.1	32	Pratique de la gestion de la production théâtrale	UE.TTCPROD .M1.5	3	Modes de production	UE.TTCPROD .M1.10	2	Technique budgétaire
	UE.TTCPROD .M1.15	1	Assistanat mise en scène - Méthodologie	UE.TTCPROD .M1.20	3	Production	UE.TTCPROD .M1.25	2	Suivi de production
	UE.TTCPROD .M1.30	1	Aides publiques et Tax Shelter	UE.TTCPROD .M1.35	6	Stage	UE.TTCPROD .M1.40	1	Droit d'auteur
	UE.TTCPROD .M1.45	1	Communication des institutions culturelles	UE.TTCPROD .M1.50	1	Droit social	UE.TTCPROD .M1.55	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique de la gestion de la production théâtrale				
Descriptif de l'UE	Travail pratique relatif à l'appréhension de l'assistanat et de la gestion de production en théâtre sur base des acquis techniques et artistiques.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	32				
Pondération de l'UE	50,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	450				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Gestion de production)	Assistanat de production sur projets théâtraux	1	obligatoire	JAE+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.5				
Titre de l'UE	Modes de production				
Descriptif de l'UE	Panorama, au travers d'un cycle de rencontres-débats avec des professionnels, de différentes approches de la production et du rôle de producteur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	6,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Modes de production	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.10				
Titre de l'UE	Technique budgétaire				
Descriptif de l'UE	Approche des principes et des outils de base de la comptabilité: budgets prévisionnels, plan de trésorerie, suivi des dépenses, bilan.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Technique budgétaire	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.15				
Titre de l'UE	Assistanat mise en scène - Méthodologie				
Descriptif de l'UE	Initiation à la méthodologie et à la pratique de l'assistanat de mise en scène (planning, répétitions, feuilles de services, ...).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coef. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Méthodologie et pratique de l'assistanat	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.20				
Titre de l'UE	Production				
Descriptif de l'UE	Etude des cadres de la production dans le champ des arts de la scène (paysage institutionnel, mécanismes budgétaire et de subventionnement, éléments de la rédaction d'un dossier de production).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.25				
Titre de l'UE	Suivi de production				
Descriptif de l'UE	Atelier de suivi, d'évaluation et de mise en perspective des expériences et apprentissages en cours.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Atelier - suivi de production	1	obligatoire	EO
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.30				
Titre de l'UE	Aides publiques et Tax Shelter				
Descriptif de l'UE	Approche des dispositifs d'aides publiques existant en production, y compris le Tax Shelter.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Aides publiques et Tax Shelter	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.35				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage dans un milieu professionnel en rapport avec l'un des aspects du cursus. Il permet l'appréhension des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels l'étudiant aura à s'insérer, lui permettant d'affiner la définition de la singularité de son projet ou de son autonomie (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3, 9, 10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.40				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.45				
Titre de l'UE	Communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Approche du paysage institutionnels et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.50				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations sociales concernant l'exercice des professions artistiques				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 5, 7, 9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCPROD.M1.55				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	13,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10.				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1,2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coefi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	Jury

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Théâtre et Technique de Communication - Ecriture

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Ce Master propose un terrain d'apprentissage à celles et ceux qui veulent écrire pour la scène ou pour l'image et qui ont suivi auparavant un cursus de bachelier ou de master dans d'autres disciplines. Leurs cursus mêlent, dans une approche originale, les deux disciplines artistiques enseignées dans l'école : le théâtre et le cinéma. Si l'étudiant s'inscrit au départ dans l'une ou l'autre de ces spécialités, il lui sera possible, au fil de la découverte de son écriture, de reconsiderer son choix et de réorienter son travail vers l'une ou l'autre des spécialités.

Au départ des projets de l'étudiant, il s'agit de penser ensemble un accompagnement de l'écriture en train de se faire, de proposer à celui ou celle qui écrit un premier regard, l'ouverture d'une discussion, d'éprover la validité de telle ou telle écriture théâtrale par sa mise en jeu ou de confronter un scénario à des professionnels du cinéma. Le cursus proposé vise à rencontrer les formes diverses que peuvent prendre aujourd'hui les écritures et par là, à fortifier la spécificité de chacune d'entre elles. Ces aspects se déplient au travers de dispositifs pédagogiques qui tendent à assurer à leur terme la prise en charge autonome par l'étudiant de son projet singulier.

Ces dispositifs mettent cependant en œuvre un travail collectif, inhérent à l'abord des professions auxquelles l'Insas prépare, qui mobilise l'ensemble de la communauté pédagogique, concourant à une transmission horizontale de savoirs et de pratiques qui féconde la réflexion de tous.

Bloc 1

La formation est majoritairement commune aux deux disciplines théâtre et cinéma. Elle repose sur
- un ensemble de cours et séminaires d'analyse

Suivis en commun avec des étudiants d'autres cursus, ils visent pour certains à prolonger la formation à l'exercice de la réflexion : histoire (littérature dramatique, mise en scène, cinéma), analyses (oeuvres cinématographiques et dramatiques), théorie de l'adaptation littéraire. Pour d'autres ils visent à aborder significativement l'étude des cadres de la production et de l'exercice de la profession dans le champ des arts de la scène (production, communication, droit d'auteur, droit social, paysage institutionnel).

- un ensemble de travaux pratiques personnels.

Chaque étudiant devra produire une forme courte dialoguée destinée à la scène, et un scénario de fiction cinématographique. En fonction de la discipline choisie, il produira une seconde forme courte destinée à la scène ou à l'écran.

Bloc 2

La formation est spécialisée selon la discipline choisie (théâtre ou cinéma).

Elle repose sur

- un ensemble de cours et séminaires, suivis en commun avec des étudiants des autres cursus ou spécifiques, ils visent à aborder de façon significative différents aspects concrets de l'écriture : jeu/caméra, pratique de l'adaptation littéraire, développement du personnage, techniques d'écriture de la série télévisée, droit et communication des institutions culturelles.

- Travail de fin d'études

Il offre à l'étudiant la possibilité de deux démarches complémentaires dont il porte seul la responsabilité finale.

D'une part, la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des étapes d'un projet personnel d'écriture d'une forme longue (TAFE) destinée, selon la discipline choisie, à la scène ou à l'écran. Il est porté en liaison avec l'équipe pédagogique mais en pleine autonomie dans un cadre défini en accord avec celle-ci.

D'autre part, la réalisation d'un travail écrit (TEFE) dans le champ théorique et/ou des recherches sur l'art ou en art, en liaison avec un membre de l'équipe pédagogique.

- Stages

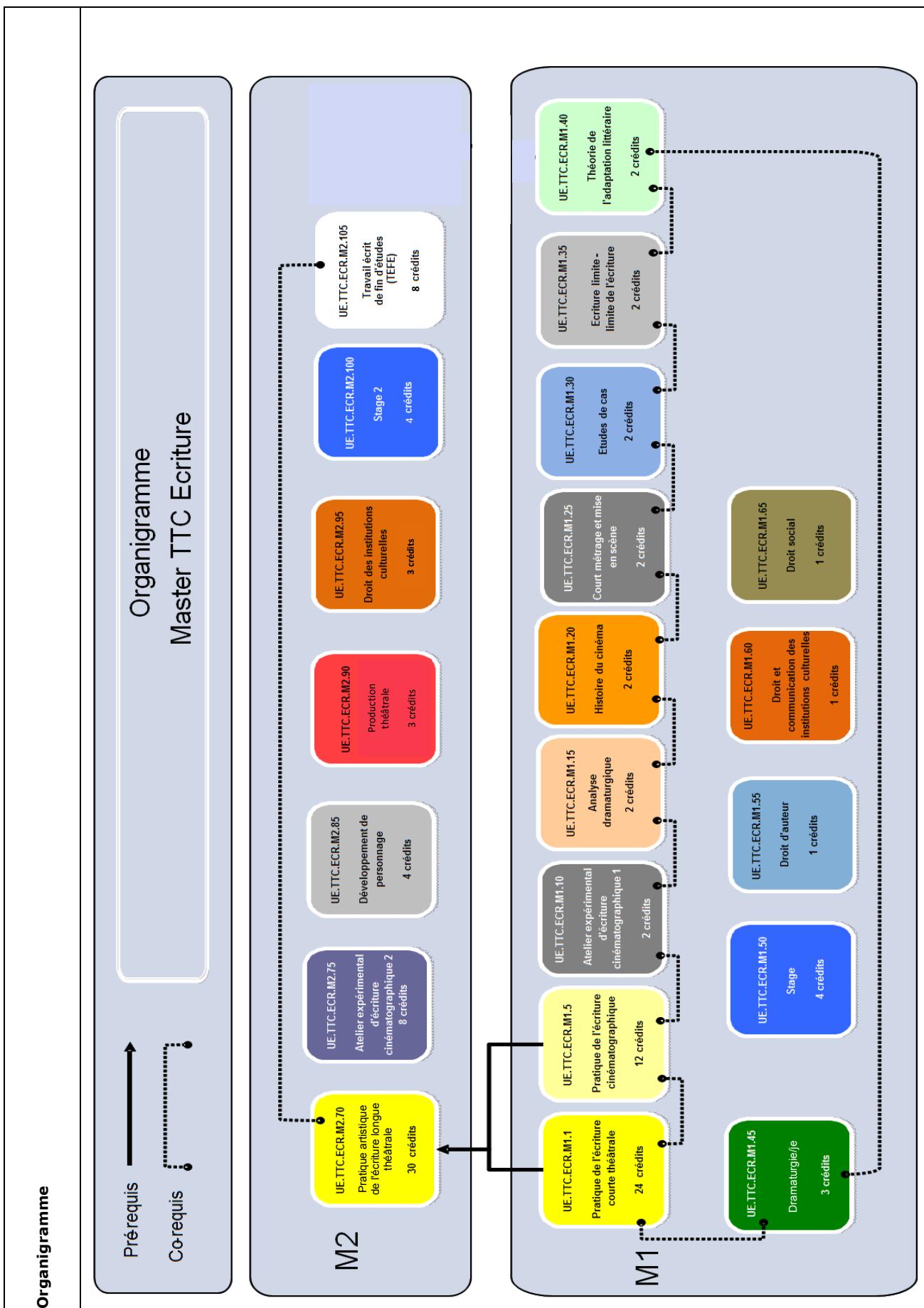
a) Hors école, dans un milieu professionnel en rapport avec l'objet d'un aspect du cursus, il permet à l'étudiant d'appréhender des contextes culturels, sociaux et professionnels divers dans lesquels il aura à s'insérer. Il concourt également à affiner la définition de la singularité de son projet.

B) Dans l'école, ils offrent à l'étudiant l'occasion s'il le souhaite d'approfondir un aspect particulier de son projet en assistant un ou plusieurs professeurs dans leur travail de transmission. Ce dispositif assure la pérennité d'une transversalité présente depuis la création de l'école.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture ;
7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture théâtrale ;
8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification	
Le grade de master est décerné aux étudiants qui (CFC):	Master type long - Théâtre et technique de communication (Ecriture)
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture théâtrale;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p>
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>7. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture théâtrale;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'écriture;</p> <p>8. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers;</p> <p>9. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe;</p>



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique de l'écriture courte théâtrale				
Descriptif de l'UE	Ecriture de deux pièces courtes théâtrales.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	20%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	260				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,6,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.5,45				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Ecritures courtes théâtrales	1	Obligatoire	JA+Titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.5				
Titre de l'UE	Pratique de l'écriture cinématographique				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un scénario de court métrage et initiation à l'écriture de séries (écriture d'une bible et d'un pilote).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	130				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,6,				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.1,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Ecriture de séries	1	Obligatoire	titulaire
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Ecriture courte cinématographique	1	Obligatoire	titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.10				
Titre de l'UE	Atelier expérimental d'écriture cinématographique 1				
Descriptif de l'UE	Expérimentation de la pratique scénaristique autour de tournages légers en collaboration avec les étudiants des options audiovisuelles.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.5,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Cinéma (Ecriture)	Découpage	1	Obligatoire	titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.15				
Titre de l'UE	Analyse dramaturgique				
Descriptif de l'UE	Initiation aux bases de l'analyse dramaturgique et cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,4,6,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.10,20				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.20				
Titre de l'UE	Histoire du cinéma				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches historiques et analytiques destinées à diversifier les angles d'approche du récit cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.15,25				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.25				
Titre de l'UE	Courts-métrages et mise en scène				
Descriptif de l'UE	Analyse de courts-métrages du point de vue de la mise en scène.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.20,30				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Courts-métrages et mise en scène	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.30				
Titre de l'UE	Etudes de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.25,35				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.35				
Titre de l'UE	Ecriture limite - limites de l'écriture				
Descriptif de l'UE	Approche de types d'écritures dites marginales.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.30,40				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Écriture dramatique)	Ecriture limite - limites de l'écriture	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.40				
Titre de l'UE	Théorie de l'adaptation littéraire				
Descriptif de l'UE	Introduction théorique à l'application des outils de l'écriture cinématographique à l'adaptation littéraire.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.35, 45				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Théorie de l'adaptation littéraire	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.45				
Titre de l'UE	Dramaturgie/jeux				
Descriptif de l'UE	Atelier d'expérimentation d'écriture de plateau				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6,7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.1,40				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Dramaturgie/jeux	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.50				
Titre de l'UE	Stage				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.55				
Titre de l'UE	Droit d'auteur				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliquée aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.65				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M1.60				
Titre de l'UE	Droit et communication des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M2.70				
Titre de l'UE	Pratique artistique de l'écriture longue théâtrale				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'une pièce longue théâtrale.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	32%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	390				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	UE.TTCECR.M1.1, 5				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M2.105				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Ecriture)	Ecriture d'un projet long	1	Obligatoire	JAE + titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M2.75				
Titre de l'UE	Atelier expérimental d'écriture cinématographique 2				
Descriptif de l'UE	Mise au plateau cinématographique expérimentales de bribes d'écritures scénaristiques en collaboration avec des étudiants acteurs et réalisateurs.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Mise en scène)	Atelier jeu caméra	1	Obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M2.85				
Titre de l'UE	Développement de personnage				
Descriptif de l'UE	Initiation et expérimentation des outils de l'écriture cinématographique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,6				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Écriture (Scénario)	Développement personnage	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M2.90				
Titre de l'UE	Production théâtrale				
Descriptif de l'UE	Apprentissage des fondements de la production théâtrale : gestion des embauches, établissement d'un budget de création, devis de tournée, etc.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	45				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Application de la gestion de la production en arts du spectacle ()	Production théâtrale	1	Obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M2.95				
Titre de l'UE	Droit des institutions culturelles				
Descriptif de l'UE	Approche du paysage institutionnel et des outils nécessaires à la communication d'un projet théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	1%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,5,8,9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit des institutions culturelles	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M2.100				
Titre de l'UE	Stage 2				
Descriptif de l'UE	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage interne ou externe	1	Obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTCECR.M2.105				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTCECR.M2.70				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	12				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	jury

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.